

SÉNAT

Session ordinaire de 1920.

COMPTE RENDU IN EXTENSIO — 67^e SÉANCE1^{re} séance du vendredi 23 juillet.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — 1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier le point de départ du délai de prescription en matière de spéculation illicite et délits connexes :

Déclaration de l'urgence.

Observations de MM. Jénouvrier et Guillaume Pouille, président de la commission.

Adoption de l'article unique du projet de loi.

Vote de l'urgence de la promulgation de la loi.

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1920 :

Suite de l'Etat A :

Suite de la discussion des chapitres du ministère de la guerre :

Chap. 44 et 45. — Adoption.

Chap. 46 : MM. Mauger, Henry Chéron, rapporteur, et André Lefèvre, ministre de la guerre. — Adoption.

Chap. 47 à 51. — Adoption.

Chap. 52 : MM. Jénouvrier, André Lefèvre, ministre de la guerre; Henry Chéron, rapporteur, et Fernand Merlin. — Adoption.

Chap. 53 à 83. — Adoption.

Chap. 84 : MM. le comte de Saint-Quentin, Henry Chéron, rapporteur, et André Lefèvre, ministre de la guerre.

Observations : MM. Milliès-Lacroix, président de la commission des finances; André Lefèvre, ministre de la guerre; Paul Doumer, rapporteur général, et Dominique Delahaye.

Adoption du chapitre 84.

Chap. 85 à 119. — Adoption.

Chap. 120 : MM. le comte de Kéranflec'h et André Lefèvre, ministre de la guerre. — Adoption.

Chap. 121 à 144. — Adoption.

Chap. 145 : MM. André Lebert et André Lefèvre, ministre de la guerre. — Adoption.

Chap. 146 à 189. — Adoption.

Chap. 190 : MM. Tissier et André Lefèvre, ministre de la guerre. — Adoption.

Chap. 191. — Adoption.

Chap. 192. — MM. Tissier, le général Bourgeois, Fernand David, et André Lefèvre, ministre de la guerre. — Adoption.

Chap. 193 à 195. — Adoption.

Chap. 196 : MM. André Lefèvre, ministre de la guerre, et Henry Chéron, rapporteur. — Adoption.

Chap. 197 à 199.

Ministère de l'agriculture :

Discussion générale : MM. Chauveau, Charles Chabert, Martinet, de Rougé, Louis Pasquet, Darnecour, Cadilhon, Cauvin, J.-H. Ricard, ministre de l'agriculture; Gentil, Beaumont, Grosjean, Tissier et Bachelet.

Renvoi de la discussion des chapitres à une séance ultérieure.

4. — Règlement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance à l'après-midi du même jour.

PRÉSIDENCE DE M. BOUDENOOT

VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

SÉNAT — INEXTENSIO.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Maurice Ordinaire, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. le président. Personne ne demande la parole sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté, mais, selon l'usage, ceux de nos collègues qui auraient des observations à présenter sur ce procès-verbal pourront le faire à la prochaine séance.

2. — ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIANT LE POINT DE DÉPART DU DÉLAI DE PRESCRIPTION EN MATIÈRE DE SPÉCULATION ILICITE

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier le point de départ du délai de prescription en matière de spéculation illicite et délits connexes.

M. Guillaume Pouille, président de la commission. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...
L'urgence est déclarée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique de la proposition de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique.)

M. Jénouvrier. J'aurais voulu demander la parole pour apporter l'expression d'un scrupule juridique que tous les jurisconsultes partagent, même le rapporteur et le président de la commission; mais j'y renonce.

M. le président de la commission. Ce scrupule juridique est du reste exprimé dans le rapport distribué au Sénat. Notre distingué collègue M. Jénouvrier a donc entière satisfaction. Nous persistons à penser que la non-rétroactivité des lois est un principe intangible. L'état de guerre, les obstacles de fait que cet état a pu apporter aux poursuites justifieraient seuls à nos yeux la proposition soumise au Sénat. Il nous a paru, d'autre part, que l'intérêt social était en jeu. De là la solution que nous proposons. (Très bien ! très bien !)

M. Jénouvrier. Il est bien entendu que les prescriptions acquises ne sont pas touchées.

M. le président de la commission. Parfaitement. Le texte de la proposition le dit formellement. (Approbation.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — En ce qui concerne les infractions aux articles 175, 176, 177, 179, 419 et 420 du code pénal, à l'article 10 de la loi du 20 avril 1916 et à la loi du 23 octobre 1919, commises depuis l'ouverture des hostilités et non couvertes par les prescriptions lors de la promulgation de la présente loi, le point de départ des délais de prescription prévus par les articles 635 et suivants du code d'instruction criminelle est reporté au 23 octobre 1919, date de la cessation des hostilités. »

Je mets aux voix l'article unique.

(La proposition de loi est adoptée.)

M. le président de la commission. J'ai l'honneur de demander au Gouvernement, au nom de la commission, qu'il veuille bien promulguer la loi d'urgence.

M. Emmanuel Brousse, sous-secrétaire d'Etat des finances. Ce sera fait.

M. le président de la commission. Je demande au Sénat de vouloir bien le décider conformément à l'article 94 du règlement du Sénat. (Approbation.)

M. le président. Aux termes de l'article 94 du règlement, je dois consulter le Sénat, sur la proposition de M. Pouille.

Je rappelle le texte de cet article 94 :

« Après le vote d'une loi, le Sénat, sur la proposition d'un membre, est consulté par le président sur le point de savoir si la loi votée sera promulguée d'urgence, dans les trois jours, aux termes de l'article 7 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875. »

Je mets aux voix la proposition de M. le président de la commission.

(Cette proposition est adoptée.)

3. — SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET DE 1920

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1920.

Le Sénat en est resté au chapitre 41 du budget du ministère de la guerre.

« Chap. 44. — Chauffage et éclairage, 8,556,250 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 45. — Combustibles et ingrédients pour les automobiles et l'aéronautique, 21 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 46. — Habillement et campement, 38 millions de francs. »

La parole est à Mauger.

M. Mauger. Je tiens à poser à M. le ministre de la guerre une question. Elle me paraît des plus importantes, en raison de la grandeur des dépenses qu'elle concerne et des économies qui pourraient être obtenues si l'on tient compte des observations, qui ont déjà, d'ailleurs, été faites antérieurement.

Nous trouvons, sous la rubrique « Habillement et campement », aux chapitres 46, 91, 122, 161 et 182, des crédits de 38 millions de francs, 15 millions de francs, 15,500,000 francs, 15 millions de francs et 8 millions de francs; au total, nous nous trouvons en présence d'une dépense de 91 millions et demi, mettons 100 millions de francs, si nous tenons compte des diverses opérations faites pour le harnachement dans les différentes formations. Or, il y a actuellement, monsieur le ministre, une quantité énorme de chaussures qui ont été fabriquées ou qui ont été laissées soit par les Américains, soit même par les récupérations que vous avez faites et qui peuvent être utilisées maintenant. Je vous demande si les crédits que nous vous donnons sont destinés à vous procurer ces matières qui existent et que vous pouvez utiliser ou à fabriquer du neuf.

D'un autre côté, vous avez une quantité énorme de vêtements qui vous ont été laissés par les Américains, ou qui se trouvent dans vos magasins, et de draps qui sont à votre disposition pour la fabrication des vêtements.

Est-ce que les crédits que vous demandez actuellement sont indépendants de l'utilisation de toutes ces matières ou sont-ils des-

tinés à vous permettre d'en prendre possession. Je vous pose cette question, monsieur le ministre, parce que, à un moment donné, lorsque j'ai voulu moi-même faire utiliser ces stocks, il m'a été répondu qu'on n'avait pas les crédits nécessaires : « Nous avions demandé 100 millions », m'a-t-on dit, « on nous les refuse et comme nous n'avons pas pu prendre possession des matières, nous sommes obligés de faire fabriquer. » Or, il y a en magasins des marchandises en quantité suffisante pour l'habillement des troupes ; elles se détériorent sans profit pour personne ou, ce qui est plus grave, sont vendues à des tiers et rachetées par vous et vos services pour faire face aux besoins que vous aviez prévus dans votre budget et utiliser vos crédits.

M. le sous-secrétaire d'Etat, mon ancien collègue, avec moi, bien des fois à la Chambre, a soulevé la question de l'utilisation de ces matières. Nous devons être en parfaite communion d'idées.

Avec lui, soit à la commission des économies de la Chambre, soit comme président du comité interministériel du cuir, j'ai fait tout mon possible pour réaliser les économies susceptibles d'être faites.

En ce moment-ci, des matières se perdent. C'est ainsi que j'ai constaté, en passant à Gièvres, plus de 150,000 harnais abandonnés. Savez-vous la réponse que l'on m'a faite ? « Ils ne sont pas réglementaires ! » S'agissant de harnais, je ne sais pas ce que cela veut dire. Peut-être quelques brides ou quelques morceaux de cuir sont-ils à changer ; mais ils ne sont pas réglementaires ! Or, c'est vous-mêmes, c'est la France qui a fourni à l'Amérique avec ses modèles les harnais de Gièvres. Ils portent encore le titre de « harnais français ». Je ne vois donc pas pourquoi nous vous donnons en ce moment des crédits aussi importants, sinon plus importants que ceux d'avant-guerre, étant données les disponibilités que vous possédez soit en objets fabriqués, soit en matières premières.

M. Emmanuel Brousse, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Il faut bien qu'on paye les stocks.

M. Mauger. C'est entendu, mais là, encore, la méthode employée est tout à fait extraordinaire. Quand on ouvre des crédits qui ne correspondent à aucune dépense — vous avez les matières en magasin — il faut les couvrir par des recettes correspondantes. Quand celles-ci sont insuffisantes, vous faites appel à l'impôt. Or vous risquez d'accroître les charges du contribuable pour payer des matières déjà acquises et qui ne peuvent exiger un second paiement. Un passage d'écritures doit vous suffire, à moins que vous ne portiez en recettes les crédits que vous avez sortis en dépenses.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Voulez-vous, monsieur Mauger, me permettre une simple objection ? Le ministère m'a passé les stocks qui valent un certain nombre de milliards. Si je ne fais pas apparaître les recettes par passation d'écritures ou bien contre du numéraire, vous déclarerez dans quelque temps que je les ai vendus dans des conditions désastreuses et que je n'ai pas fait entrer assez d'argent dans les caisses de l'Etat. Il faut qu'un paiement ait été effectué soit par passation d'écritures, soit par remise de numéraire.

M. Mauger. Je vous répondrai simplement comment je comprends la chose : votre crédit figurera en dépense et vous inscrirez une recette correspondante.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Nous sommes d'accord.

M. Mauger. Je voulais maintenant signa-

ler à M. le ministre de la guerre l'intérêt majeur qui s'attache à ne pas continuer les errements d'avant-guerre. Par exemple, pour une matière aussi importante que le cuir, notre situation était telle que, six mois après la déclaration de guerre, nous étions presque dans l'impossibilité de chauffer nos soldats.

Nous avons été obligés de demander à ce moment aux hommes qui étaient mobilisés de vouloir bien apporter leurs chaussures ; nous ne pouvions leur en donner. Nous avons dû faire appel à des achats importants en Espagne, en Angleterre et en Amérique.

M. Paul Doumer, rapporteur général de la commission des finances. On avait fait trop d'économies sur les stocks de guerre. En ce qui concerne les chaussures, j'ai eu à signaler ici qu'il y avait en réserve un soulier par homme. C'était de la stupidité.

M. Mauger. Lorsque M. Noulens était ministre de la guerre, il fut un jour appelé à la tribune pour y exposer notre situation au point de vue de la préparation de la guerre. Il parla notamment de la question des chaussures. Lorsqu'il descendit de la tribune, je lui dis : « Mon cher collègue, ce que vous avez dit n'est pas exact. Je vous en donnerai la preuve quand vous voudrez. » Je lui montrai qu'il y avait 900,000 paires de godillots qui pouvaient être transformés immédiatement en brodequins et mis à la disposition de l'armée. Cette transformation n'aurait pas coûté alors plus de 6 à 7 fr. par paire. Mais on a jeté ces godillots, on les a perdus et ils n'ont servi absolument à rien. On a dit qu'on en avait fait des chaussures de repos. En réalité, on en avait chargé les hommes qui, dès qu'ils l'ont pu, les ont abandonnés. Si on avait voulu, il eût été facile, à ce moment, de transformer ces godillots en brodequins ; ils auraient rendu les mêmes services que des chaussures neuves, cela eût procuré 1 million de paires.

J'ai accompagné à ce moment-là M. Noulens à l'intendance ; là, je lui ai donné la preuve des errements que je lui avais signalés et dont on a pu se rendre compte dès le début de la mobilisation. Je parle d'une matière que je connais bien, que j'ai suivie pendant toute la guerre et sur laquelle j'ai essayé de faire réaliser à l'Etat toutes les économies possibles. Je me suis heurté, à certains moments, à des difficultés que je signale aujourd'hui et qu'il importe de faire cesser. Tous les services sans exception usent du cuir ; mais, par une bizarrerie sans égale, chaque service a ses crédits ; il achète sans se soucier des besoins du service voisin ou sans se demander si le prix de la marchandise a haussé dans des conditions très onéreuses pour l'Etat.

Un exemple, messieurs : pendant la guerre, lorsqu'on faisait les couvre-culasses des canons, on employait pour cela du cuir qui nous était nécessaire pour la fabrication des chaussures dont nous manquions.

M. André Lefèvre, ministre de la guerre. Il était utile cependant de faire des couvre-culasses.

M. Mauger. Il n'était pas indispensable de les faire avec du cuir. Cela est si vrai que les couvre-culasses ont pu être fabriqués avec de la toile, à la suite d'une visite faite à Bourges par M. Loucheur, alors ministre de l'armement, auquel j'avais signalé tout l'intérêt de la question.

D'autre part, on faisait à ce moment-là des musettes-mangeoires avec de la toile et en même temps avec de la croûte. Or, la croûte plongée dans l'eau se détrempait complètement et devenait au bout d'un certain temps une véritable éponge. La toile était pourrie et les musettes-mangeoires disparaissaient.

Je pourrais vous donner une quantité d'exemples. Il faut que ces errements cessent.

J'ai vu la marine mettre en adjudication dans un des ports maritimes une certaine quantité de cuirs alors qu'il y en avait, à Magic City, des stocks énormes qui se perdaient et qui lui auraient été très utiles. Il faut remédier à cela en instituant une direction générale qui pourra faire entre les différents services la répartition des matières utilisables d'une manière générale.

De même il ne faut pas qu'il y ait, dans cette situation, cet état d'esprit, on peut le dire, de prévention, qui fait qu'on juge mal la valeur d'une matière d'après certaines règles qui ont été établies et qui, souvent, ne sont pas en rapport avec la réalité.

J'ai tenu à attirer votre attention sur tous ces points. Je ne demande pas une diminution de crédit, mais je souhaite, d'une part, que tout ce qui est fabriqué en ce moment et qui peut être utilisé par la guerre le soit avant qu'on fasse des fabrications neuves ; d'autre part, que toute la chaussure qui existe actuellement soit utilisée et qu'on ne conserve pas comme chaussures de réserve une quantité de matière chaussures qui sera susceptible de se détériorer ; mais qu'on les utilise immédiatement et qu'on les mette en service le plus rapidement possible.

Je demande aussi qu'on fasse un recensement général de ce que vous possédez. Ces jours derniers, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelqu'un qui m'a signalé qu'il venait de découvrir dans un petit coin, dans un petit magasin, 5 millions de paires de chaussures neuves. (*Exclamations.*) Cela ne doit pas se produire.

M. Albert Peyronnet. Où est ce petit coin ? (*Rires.*)

M. Mauger. J'ai voulu dire 5,000 paires de chaussures ; c'est un lapsus.

M. Henry Chéron, rapporteur du budget de la guerre. Aujourd'hui, qui ne parle pas par millions n'est pas considéré.

M. Mauger. On peut parler par millions lorsqu'il s'agit de chaussures américaines. Il existait 5 millions de paires de chaussures américaines, et je ne sais pas quel usage on en a fait. Mais je ne crois pas que la guerre les ait encore utilisées.

Je ne veux pas allonger la discussion (*Non ! non !*), mais j'ai là tous les renseignements, car j'ai eu soin de prendre des renseignements dont la précision ne pourrait être contestée : ils ont tous un caractère officiel.

Si je me suis permis d'intervenir, c'est pour montrer quel intérêt présente la question et pour que vous fussiez en sorte que les crédits qui vous sont donnés ne soient pas utilisés par vous simplement sous prétexte que vous avez des crédits. (*Très bien ! très bien !*)

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est M. le rapporteur.

M. le rapporteur. La plupart des observations présentées par l'honorable M. Mauger se réfèrent au chapitre 46 : « Habillement et campement ». Je fais remarquer à M. Mauger que la commission a apporté une réduction de 1,389,160 fr. sur ce chapitre, qui se trouve réduit à 38 millions, et qu'elle a donné à cette réduction, ainsi que l'indique le rapport, un triple caractère : nécessité d'utiliser les stocks, sous réserve des observations présentées tout à l'heure par M. le sous-secrétaire d'Etat des finances, nécessité d'utiliser le drap des démobilisés, nécessité de réorganiser le service dans les conditions qu'indiquait l'honorable M. Mil-

liès-Lacroix dans son rapport sur le budget de la guerre, en 1913. Nous avons par avance donné satisfaction, dans la mesure où la commission des finances le pouvait, aux observations de M. Mauger. (*Très bien!*)

M. Mauger. Vous avez réduit le crédit de 1,500,000 fr.; mais c'est une poussière quand il s'agit d'une question aussi importante. D'ailleurs, ce n'est pas là le point qui m'occupe : la réduction que vous feriez pourrait n'avoir pour conséquence quelquefois que de gêner l'opération qu'indiquait l'honorable M. Brousse et de la retourner contre nous pour effectuer des fabrications neuves.

Le point qui m'occupe est celui-ci : du moment que vous avez actuellement des matières fabriquées, allez-vous encore fabriquer avec des matières neuves avant d'avoir utilisé les anciennes fabrications?

M. le rapporteur. Nous sommes d'accord.

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Messieurs, si j'ouvre le rapport de la commission, j'y vois que les crédits votés au chapitre 55 en 1914 ont été de 74,249,000 fr. et que les crédits que propose actuellement votre commission sont de 38 millions.

Le prix des matières a quelque peu varié et la diminution de la valeur du franc se fait sentir pour l'intendance comme pour tout le monde.

Si M. Mauger pense que ce soit une réduction insuffisante d'avoir proposé à peu près la moitié du crédit de 1914...

M. le rapporteur. La Chambre avait déjà réduit le crédit.

M. le ministre. Et j'accepte la réduction... Mais penser, comme le fait l'honorable M. Mauger, que quand on a la moitié du crédit nominal de 1914, alors que les prix ont triplé ou quadruplé, il y a une augmentation, j'avoue que je ne comprends pas. Je trouve qu'il y a à peu près le sixième ou le huitième de ce qu'il y avait en 1914.

Comment pouvons-nous agir? De deux manières. Nous nous adressons, en partie, à nos stocks, car, pendant la guerre, nous en avions constitué, et, en partie, aux stocks américains. Il faut que je dise au Sénat que nous y puissions largement.

Une question peut être à débattre, celle de savoir si on remboursera en écritures ou non. Je le veux bien, mais elle me paraît un peu oiseuse, étant donné que le budget ne s'équilibre pas d'une façon complète et que nous serons obligés de recourir, pour la liquidation de la guerre, pendant un certain nombre d'années, à des ressources extraordinaires. Il a fallu trois ans de ressources extraordinaires et de budgets extraordinaires pour liquider la guerre de 1870. Quel que soit l'effort financier considérable qu'ait fait la nation, il faudra recourir, pendant quelques années, à des moyens extraordinaires pour liquider la guerre de 1914.

La question de savoir si nous puissions dans les stocks qui seront payés ultérieurement au gouvernement américain peut être très passionnante au point de vue comptabilité; au point de vue pratique, elle est dépourvue d'intérêt.

Donc, nous puissions dans les stocks américains aussi largement que nous le pouvons, et je puis donner à M. Mauger l'assurance que nous prenons, notamment à Gièvres, les harnachements dont il a parlé pour en réparer le plus grand nombre possible. Nous les prenons d'autant plus facilement que, très souvent, comme il l'a dit lui-

même avec sa compétence très reconnue en la matière, nous avons fabriqué puis vendu ces harnachements au gouvernement américain, et nous les retrouvons dans les stocks. Qu'ils ne soient pas tout à fait du modèle réglementaire, c'est possible; que cela présente des inconvénients, ce n'est pas bien certain. (*Très bien!*)

Par conséquent, nous y puissions. Quant à croire que nous pouvons trouver dans les stocks américains des choses complètes, cela n'est pas exact. Je vais vous en donner un exemple.

Nous avons trouvé des vêtements kaki avec lesquels beaucoup d'hommes sont habillés; mais nous n'avons pas trouvé le nombre correspondant de manteaux ou de capotes kaki. Il faudra bien que nous les fassions, sous peine de voir des hommes habillés en kaki avec des capotes bleues, ce qui ne permettrait pas de les reconnaître ou ce qui serait le multiforme de l'armée française au lieu de l'uniforme. (*Sourires.*) Il faudra bien que nous complétions ces collections incomplètes. Voilà à quoi se réduit notre travail.

Maintenant, nous entretenons de petites fabrications, toujours pour la même raison: il est indispensable d'entretenir une main-d'œuvre.

Quant à la discussion de détail et à la discussion technique sur la qualité des cuirs, j'avoue que je ne m'y engagerai point. Je ne me sens pas en état de l'aborder avec l'honorable M. Mauger. Si la discussion doit se poursuivre, je demanderai au Sénat de vouloir bien entendre le commissaire du Gouvernement. (*Vives dénégations.*)

M. Mauger. Je ne voudrais pas laisser dévier le débat. M. le ministre de la guerre disait qu'il avait des vêtements kaki qu'il pouvait utiliser dans des conditions déterminées et qu'il lui manque des capotes kaki. Il faut donc qu'il utilise les vêtements au lieu d'en faire fabriquer d'autres, et ce n'est pas parce que les capotes auront 10 ou 15 centimètres de moins qu'il faut les laisser de côté.

En ce qui concerne les chaussures, j'ai des chiffres qu'on ne peut réfuter. Vous aviez presque 5 millions de chaussures à Gièvres ou dans d'autres camps. Vous en avez, en 1919, en stock, près de 4 millions de paires et vous en avez fait fabriquer 1,700,000 paires à un moment donné.

M. le ministre. Je n'en trouve que 2,500,000.

M. Mauger. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut plus en fabriquer avant d'avoir utilisé celles qui existent. Il faut, à l'heure actuelle, avant de dépenser et de songer à fabriquer du neuf, tirer profit de tout ce que l'on a à sa disposition. C'est l'objet de mon intervention.

M. le président. M. Mauger ne demande pas de modification de crédit.

Il n'y a plus d'observation sur le chapitre 46?...

Je rappelle que le chiffre proposé par la commission des finances est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé: 39,389,160 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 38 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 46, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 47. — Harnachement et ferrage, 7 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 48. — Couchage et ameublement, 15,934,920 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 16,434,920 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 15,934,920 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 49, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 49. — Dépenses diverses, 2,900,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé: 3,019,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,900,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 49, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 50. — Etablissements du service de santé. — Personnel civil. — Traitements, 14 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé: 14,871,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 14 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 50, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 51. — Etablissements du service de santé. — Personnel civil. — Allocations diverses, 3,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé: 4,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 3,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 51, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 52. — Etablissements du service de santé. — Matériel, 46,000,000 fr. »

M. Jénouvrier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. Messieurs, la question dont je saisis officiellement M. le ministre de la guerre, après l'en avoir saisi officieusement, il y a plusieurs mois, retiendra certainement la bienveillante attention du Sénat parce qu'elle a pour cause une préoccupation qui nous est sacrée, celle de la santé de nos soldats. (*Très bien! très bien!*)

Lorsque l'Etat prend nos jeunes gens pour les garder le temps nécessaire à la défense nationale, il a l'obligation rigoureuse de veiller sur leur santé. Je m'empresse de proclamer qu'à ma connaissance, du moins, les efforts les plus méritoires et les plus efficaces sont faits dans ce sens, soit au moment des conseils de revision, où des prescriptions sévères sont données aux

médecins militaires qui les font passer, soit dans les corps de troupes, où la progression des exercices est intelligemment combinée, où les infirmeries sont très bien organisées, où la nourriture pour les jeunes gens est quelquefois accrue. Tout cela est très bien, mais il y a quelque chose de plus indispensable encore peut-être : c'est de soigner ceux qui, par suite de circonstances quelconques, tombent malades ou sont blessés.

Ici encore, la sollicitude du ministre de la guerre a été éveillée. Il a créé — ou il est en train de créer — de grands hôpitaux régionaux vers lesquels sont évacués, soit les grands malades, soit les grands blessés justiciables des interventions chirurgicales. Le personnel médical et chirurgical est mieux choisi que partout ailleurs, et, dans tout cela, je ne peux donner que mon approbation à M. le ministre de la guerre.

Pourquoi faut-il que je monte à cette tribune pour signaler, pour la dixième fois peut-être, un scandale abominable qui a pour assiette l'hôpital militaire de Rennes ?

M. le rapporteur. Combien vous avez raison !

M. Jénouvrier. Rennes était autrefois une très forte garnison. Je me rends parfaitement compte que l'heureux déplacement de notre frontière et les obligations de la garde du Rhin ont obligé le ministre de la guerre à modifier l'emplacement des garnisons. Quoi qu'il en soit, Rennes, par sa situation topographique, par son siège de chef-lieu d'armée et peut-être, demain, de grande région militaire, par les établissements militaires que la place comporte, est appelé à recevoir un peu de tous les points des malades et des grands blessés. Il reçoit un recrutement admirable, le recrutement du département de la Manche, du département d'Ille-et-Vilaine, du département des Côtes-du-Nord, et, qu'ils soient Normands ou Bretons, je vous assure que ce sont de beaux gars, quand ils arrivent. *(Très bien ! très bien !)*

M. le rapporteur général. Et qui se battent bien, quand ils font la guerre.

M. Jénouvrier. Et qui meurent bien.

Un sénateur à gauche. Comme les autres.

M. Tissier. Combien ces départements ont-ils eu de morts de plus que les autres ?

M. Jénouvrier. Ils se sont battus comme les autres, c'est entendu ! mais, plus le recrutement est dense, et plus il meurt d'hommes, quand ils se battent. M. le rapporteur général n'a pas voulu dire autre chose.

M. le rapporteur général. Nous pouvons dire, en passant, que ce corps d'armée a été un des plus beaux de la France.

M. Jénouvrier. Aucune province n'a eu le monopole du courage et du patriotisme, ce n'est pas douteux, mais, ce qui est certain, c'est que plus les soldats étaient nombreux dans une province, plus il y avait de héros dans cette province ! *(Très bien ! très bien !)*

M. le rapporteur. Chaque région a le droit d'être fière de ses héros !

M. Jénouvrier. Messieurs, nous avons à Rennes un hôpital militaire qui est la honte de notre organisation sociale, personne ne peut me démentir. Le bâtiment est l'ancien séminaire de l'évêché de Rennes avant la Révolution ; depuis, il sert d'hôpital militaire, et je ne crois pas que, depuis cette époque, il ait subi de très grosses réparations. Le ministère de la guerre sent si bien que cette situation est intolérable, que, quelques années avant la guerre, il a

décidé la suppression de l'hôpital militaire de Rennes.

M. le rapporteur général. C'est exact !

M. Jénouvrier. Il a acheté à l'est de la ville de très beaux terrains pour y construire un hôpital, dont les plans sont encore dans les archives de la direction du service de santé. Cet hôpital devait coûter vingt millions, mais, par suite d'un phénomène que les propriétaires ignorent, mais que les administrations connaissent bien, ce n'est plus vingt millions qu'il faudrait dépenser aujourd'hui pour construire cet hôpital, mais cent millions — il ne faut pas y songer — et maintenant il faudrait vingt-cinq ans.

Tout à l'heure une interruption du rapporteur du budget de l'armée me rappelait une visite qu'il a faite à l'hôpital de Rennes quand il a eu l'honneur d'être sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Notre ami M. Chéron dut reculer épouvanté devant ces rejets de pourriture que des générations accumulées y ont apportés, devant ces étages supportés par de mauvaises poutres en bois. La situation était telle que pendant la guerre le service de santé n'osait pas y mettre nos blessés et que, de tous les établissements hospitaliers de Rennes, c'était l'hôpital militaire qui avait le moins d'hospitalisés. Il y en avait dans tous les établissements d'enseignement, je n'ai pas besoin de vous le dire. A l'hôpital militaire on gardait presque exclusivement les malades.

M. André Lebret. On y envoyait des grippés qui mouraient en masse.

M. Jénouvrier. Vous serez tous de mon avis : si ceux qui ont perdu leur fils à la guerre ont encore des douleurs inconsolées, ils ont, au moins, ce rayonnement de la gloire qui a enveloppé la mort de leur enfant. *(C'est vrai !)* Mais voir son fils mourir à l'hôpital, je ne dirai pas par défaut de soins, car le service sanitaire en a prodigués, mais par suite de l'abominable installation de l'asile qui les reçoit, c'est une douleur sans consolation. *(Très bien !)*

M. le rapporteur. Vous avez raison.

M. Jénouvrier. J'ajoute que l'administration militaire, qui, par suite de circonstances quelconques, n'a pas obvié à un pareil état de choses, est vraiment criminelle.

Avec mon expérience, je me suis demandé : que faire ? Il y a les baraquements américains du camp de Coëtquidan, à 50 kilomètres de Rennes, avec un tramway qui aurait pu, à la rigueur, transporter les blessés. J'ai signalé une autre combinaison à M. le ministre de la guerre, mais je reconnais qu'il a bien d'autres chats à fouetter...

M. le ministre de la guerre. Mais non, mon cher sénateur !

M. Jénouvrier. ...il a des porteurs de contraintes.

M. le rapporteur. Pour qu'ils vivent, les porteurs de contraintes, il faut les soigner.

M. Jénouvrier. Oui, et il faut les entourer.

Nous avons à Rennes un établissement superbe qui a coûté dix millions. Il a été construit à la fin de l'empire, quelques années avant la guerre. C'est une maison centrale de femmes, qui pouvait recevoir 1,200 pensionnaires. Je ne crois pas qu'il y en ait 400 à l'heure actuelle.

Lorsqu'elle fut construite, nous autres, gens du barreau, nous nous étions peut-être du luxe avec lequel on traitait les femmes, malheureuses, si vous voulez, mais tout de même moins intéressantes que nos

soldats. On estimait que chaque détenue revenait à 400 fr. par an à l'Etat. Par suite de la loi de sursis et de la libération conditionnelle, il n'y a plus, je le répète, que 400 pensionnaires à l'heure actuelle dans cette maison centrale.

J'ai dit à M. le ministre de la guerre d'y installer un hôpital militaire. Je dois reconnaître que, lorsque j'ai fait part de mon projet au très distingué directeur des services de santé de la 10^e région, je crois bien qu'il m'a pris pour un aliéné. *(Sourires.)* Il m'a dit : « Comment ! vous pensez à prendre un immeuble qui ne dépend pas de nos services ? » *(Mouvements divers.)*

M. le rapporteur général. Cet homme a le respect de la propriété.

M. Jénouvrier. C'est toujours le principe des cloisons étanches. Et, pourtant, il s'agit d'un immeuble qui appartient à l'Etat et dont je demande l'affectation à un service d'Etat.

Oh ! je reconnais bien que, pour y arriver, il faudra vaincre bien des obstacles. Il y aura, d'abord, l'administration pénitentiaire, qui ne voudra pas lâcher un de ses plus beaux établissements.

M. le rapporteur général. Vous ne voudriez pas qu'on s'en emparât par la force ?

M. le ministre de la guerre. Nous le pourrions. *(Sourires.)*

M. Jénouvrier. Monsieur le ministre, vous seriez bien embarrassé des clientes que vous y trouveriez et vous vous heurteriez à l'administration pénitentiaire ; vous vous heurteriez au directeur, aux inspecteurs, aux entrepreneurs.

M. Guillaume Pouille. Mais il y a le Parlement au-dessus.

M. Jénouvrier. C'est entendu, il y a le Parlement au-dessus. Aussi, m'adressant au ministre de la guerre — vous allez voir que je ne suis pas bien méchant — je ne lui demande pas de prendre une décision immédiate ; je lui dis : « Vous avez autour de vous, monsieur le ministre, des collaborateurs éminents. Priez donc un des hauts fonctionnaires du contrôle de l'armée — et vous savez quelle confiance ils méritent... » *(Très bien !)*

M. le ministre de la guerre. Je le sais d'autant mieux que je la leur donne.

M. Jénouvrier. Tout le monde la leur donne, monsieur le ministre. Dites à l'un d'eux : « Lisez le discours de M. Jénouvrier, allez à Rennes et faites-moi un rapport. » Lorsque vous aurez ce rapport, monsieur le ministre, vous viendrez devant le Parlement demander les crédits nécessaires pour transformer cette maison centrale, qui ne sert, pour ainsi dire, à rien, en un magnifique hôpital militaire.

M. Charles Chabert. Il faudra, tout d'abord, prendre une mesure de désaffectation.

M. Jénouvrier. J'imagine que, pour la désaffectation, un simple décret suffirait. Dans tous les cas, monsieur le ministre de la guerre, je vous en préviens, je ferai relever le nombre des décès qui ont eu lieu à l'hôpital militaire de Rennes, ainsi que leurs causes, car je suis convaincu que, parmi ces décès, inévitables pour certains, il y en a, selon l'expression de mon ami Lebret, qui sont dus au local abominable dans lequel beaucoup de nouveaux riches ne voudraient certainement pas placer les animaux dont ils se servent.

Si vous les voyiez, ces malheureux, couchés dans des taudis...

M. le rapporteur. Dans des greniers...

M. Jénouvrier. ...dans des greniers. Voilà ce que la France, la France victorieuse de 1920, peut donner aux jeunes soldats qui remplaceront les 1,500,000 héros que nous pleurons. (*Très bien!*)

Il n'est pas possible que cela dure. Autrement, je demanderai à la tribune — c'est la seule ressource qui me reste — qu'on prenne des mesures pour que cela ne dure pas! (*Vifs applaudissements.*)

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. L'honorable M. Jénouvrier m'a, en effet, entretenu de cette question, je ne l'ai pas perdue de vue. Il me permettra de déclarer, cependant, que la critique, vraiment très dure, qu'il a faite est de nature, non pas à nous obliger à marcher — nous ne demandons que cela — mais à semer peut-être des inquiétudes excessives.

M. Jénouvrier. Et justifiées.

M. le ministre. C'est une question à débattre.

En attendant, le ministère de la guerre ne demande qu'à prendre possession de la maison centrale de Rennes.

S'il ne s'agissait que de prendre possession du bâtiment, comme vous le disiez tout à l'heure, cela ne nous serait pas très difficile. Nous avons tout ce qu'il faut pour cela; mais il faut préalablement déclasser la maison centrale. Le ministère de la justice, n'en doutez pas, demandera qu'on lui donne d'autres locaux pour vos clientes. (*On rit.*)

Par conséquent, les choses ne peuvent se faire, ni aussi rapidement, ni aussi simplement. Nous sommes, nous, tout acquis à l'idée de prendre possession de la maison centrale de Rennes et de rendre aux domaines le terrain qui avait été acheté par le ministère de la guerre pour y construire l'hôpital dont il reconnaissait la nécessité, même avant le discours un peu dur et sévère de l'honorable M. Jénouvrier.

Plusieurs sénateurs à droite et au centre. Discours très juste.

M. le ministre. Je ne dis pas qu'il ne soit pas juste: je dis qu'il est dur et sévère.

Je répète donc que le ministère de la guerre reconnaissait si bien la nécessité de cet hôpital que, bien avant 1914, il avait acheté un terrain pour le construire.

M. Jénouvrier. Je l'ai dit moi-même.

M. le ministre. Mais, pour prendre possession de la maison centrale de Rennes, encore faut-il qu'elle soit déclassée comme prison et que le ministère de la justice puisse mettre autre part les condamnées que lui livrent les tribunaux.

Je suis très heureux que cette question ait été soulevée ici. Elle serait plutôt à débattre avec le ministère de la justice qu'avec le ministère de la guerre, qui est tout prêt, lui, à recevoir la maison centrale de Rennes quand on voudra bien la lui donner.

Quant au scepticisme et à l'étonnement que vous avez constatés chez l'honorable directeur du service de santé de la 10^e région, voulez-vous me permettre de vous dire qu'il est fils des temps que nous vivons, où le ministère de la guerre est beaucoup plus accoutumé de s'entendre demander des locaux que de se voir offrir les locaux des autres.

M. Jénouvrier. Je constate...

M. le ministre. Nous sommes d'accord, monsieur Jénouvrier.

M. Jénouvrier. Il faudra tout de même

commencer, monsieur le ministre de la guerre. Certainement, M. le ministre de la justice est très désintéressé...

M. le ministre. J'ignore si le budget de la justice a été déjà discuté ici, ou non. (*Oui! oui!*) Je regrette beaucoup qu'à ce moment vous n'ayez pas posé la question à M. le ministre de la justice.

M. Jénouvrier. Il est désintéressé dans la question...

M. le ministre. Mais c'est lui qui a le local.

M. Jénouvrier. Il faut le lui demander, puisque c'est vous qui avez besoin du local.

M. le ministre. Je le lui demanderai.

M. Jénouvrier. Il y a en France deux maisons centrales de femmes, une à Montpellier, l'autre à Rennes. Je suis convaincu que les locaux de Montpellier ne sont pas plus remplis que ceux de Rennes. Dans tous les cas, une seule maison centrale de femmes suffirait en France. Il faut que le ministre de la guerre, qui a besoin d'un hôpital, prenne l'initiative de se le procurer. Si vous restez toujours dans l'expectative, vous aurez des terrains improductifs, ce qui est peu de chose, et vous aurez un hôpital abominable dans lequel meurent nos soldats, ce qui n'est pas tolérable. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Sans prendre parti sur la solution qui a été proposée tout à l'heure par l'honorable M. Jénouvrier, parce qu'elle comporte, comme il l'a compris, un examen préalable, je veux appuyer d'un mot les observations de notre éminent collègue.

J'ai eu l'occasion, en d'autres temps, de visiter l'hôpital de Rennes. Il avait été formellement décidé, depuis des années déjà, qu'un nouvel hôpital devait être construit. Les plans avaient été, en effet, préparés et, si j'ai bonne mémoire, des crédits avaient même été sollicités pour les exécuter.

Le maintien de cet hôpital, son affectation à nos soldats est un véritable scandale. (*Applaudissements et mouvements divers.*) Je n'exagère rien en prononçant ce mot. J'appuie donc les observations de M. Jénouvrier et je fais appel, pour qu'il y soit donné satisfaction, à toute la sollicitude de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Et de M. le ministre de la justice.

M. Fernand Merlin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Fernand Merlin.

M. Fernand Merlin. Messieurs, les révélations de M. Jénouvrier ont impressionné fortement le Sénat. Pour ma part, j'avoue que, comme ancien rapporteur du budget du service de santé, je suis particulièrement ému de ces constatations pénibles et des conditions dans lesquelles les soldats trouvent des soins à l'hôpital militaire de Rennes.

Après les explications de M. le ministre de la guerre, puisque nous ne pouvons pas avoir immédiate satisfaction — ce qui serait le vœu de M. Jénouvrier et du Sénat tout entier — ne pourrions-nous pas obtenir, comme première conclusion à ce débat, que ne soient plus hospitalisés aussi fâcheusement les soldats de la région de Rennes. C'est l'intérêt immédiat de l'armée et des soldats.

Je voudrais obtenir de M. le ministre de la guerre cette déclaration nécessaire qu'on désaffectera et avant même qu'aucune autre solution soit intervenue, l'hôpital militaire de Rennes et qu'on traitera dans des établissements civils ou les hôpitaux auxiliaires les soldats de cette région. M. Jénouvrier le disait justement: les jeunes gens rejoignent les rangs de l'armée non point pour y compromettre leur santé, mais pour la voir se raffermir et se consolider dans l'intérêt même de la patrie. (*Très bien! très bien!*)

M. le ministre de la guerre. La solution immédiate suggérée par l'honorable M. Merlin sera examinée par nous, mais il faut qu'il se rende bien compte de deux choses: il nous reste encore un ou deux hôpitaux auxiliaires dans Rennes, nous pouvons essayer de les prolonger...

M. Fernand Merlin. C'est cela.

M. le ministre de la guerre. ... car nous n'avons plus le droit de réquisition.

Nous pourrions peut-être essayer aussi de nous entendre avec la municipalité de Rennes pour l'utilisation de son hôpital, s'il y a des places disponibles, ce que j'ignore.

De toutes les solutions, celle qui nous agréait le plus, à nous ministère de la guerre, c'est évidemment celle qu'indiquait l'honorable M. Jénouvrier.

Mais, comme solution immédiate, nous pouvons essayer d'un moyen de fortune en prolongeant la vie d'un ou deux hôpitaux auxiliaires, étant entendu que nous n'encourons point de reproche pour avoir fait durer trop longtemps des hôpitaux annexes. (*Très bien!*)

M. Jénouvrier. Nous sommes d'accord.

M. le président. Il n'y a pas d'autres observations sur le chapitre 52?...

Le chiffre proposé par la commission des finances est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 46,776,720 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 46 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 52, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 53. — Allocations militaires soutiens de famille, 24 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 26,371,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 24 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 53, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 54. — Oeuvres militaires diverses, 500,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 585,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 500,000 fr. proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 54, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 55. — Education physique et préparation au service militaire, 10 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 12 millions, voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 10 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 55, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 56. — Dépenses secrètes, 9,160,000 fr. » — (Adopté.)

II. — Algérie et Tunisie.

« Chap. 57. — Etat-major général et services généraux, 2,300,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,382,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,300,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 57, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 58. — Etats-majors particuliers de l'artillerie et du génie, 1,650,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,680,700 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,650,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 58, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 59. — Service de l'intendance, 1,050,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,075,900 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,050,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 59, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 60. — Service de santé, 1,680,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,706,040 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,680,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 60, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 61. — Vétéri-

naires militaires et dépôts de remonte, 297,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 62. — Solde de l'infanterie, 37 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 37,556,850 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 37 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 62, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 63. — Solde de la cavalerie, 7,200,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 7,121,230 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 7,200,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 63, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 64. — Solde de l'artillerie, 5,300,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 5,458,580 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 5,300,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 64, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 65. — Solde du génie, 1,650,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,668,130 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,650,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 65, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 66. — Solde de l'aéronautique, 1,650,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,652,650 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,650,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 66, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 67. — Solde du train des équipages militaires, 2,200,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,211,340 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,200,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 67, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 68. — Solde des troupes d'administration, 4,300,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 4,528,300 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 4,300,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 68, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 69. — Manœuvres et exercices techniques, 49,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 70. — Frais de déplacements, 3,400,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 3,630,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 3,400,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 70, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 71. — Transports, 4 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 4,100,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 4 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 71, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 72. — Service du recrutement, 100,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 110,200 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 100,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 72, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 73. — Allocations aux militaires soutiens de famille, 7,800,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 8,300,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 7,800,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 73, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 74. — Justice militaire, 493,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 75. — Etablissements pénitentiaires et sections d'exclus, 6 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 6,329,700 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 6 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 75, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 76. — Réparations civiles, 68,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 77. — Service géographique. — Matériel, 33,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 78. — Etablissements de l'artillerie. — Personnel civil et matériel, 2,200,000 francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,496,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,200,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 78, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 79. — Etablissements de l'artillerie. — Personnel civil. — Allocations diverses, 2,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 80. — Etablissements du génie. — Personnel civil et matériel, 2,950,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 3 millions de francs, voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,950,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 80, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 81. — Etablissements du génie. — Personnel civil. — Allocations diverses, 600 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 82. — Etablissements de l'aéronautique. — Personnel civil et matériel, 6 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 6,520,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 6 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 82, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 83. — Etablissements de l'aéronautique. — Personnel civil. — Allocations diverses, 2,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 84. — Remonte et recensement des chevaux, 2,500,000 fr. »

M. le comte de Saint-Quentin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Saint-Quentin.

M. le comte de Saint-Quentin. Je demande au Sénat la permission de lui présenter quelques observations, d'ailleurs

très brèves, que je comptais lui soumettre hier, à propos du chapitre 39.

Ce chapitre 39 a donné aux agriculteurs et aux éleveurs une première satisfaction depuis longtemps attendue : il va permettre de relever les prix budgétaires des chevaux. C'est une mesure qui s'imposait. Ce relèvement est-il suffisant dans les circonstances actuelles ? Je ne le crois, mais je n'insiste pas.

Seulement, les revendications des agriculteurs et des éleveurs ne s'étendent pas seulement au relèvement des prix ; elles portaient sur deux autres points.

Ils demandent, en effet, d'une part, que le service des remontes fasse connaître en temps utile, chaque année, ses programmes d'achat afin de savoir quelles fournitures ils devront faire, et, d'autre part, qu'il soit mis, dès le début de chaque année, à la disposition des remontes, des crédits suffisants pour assurer la permanence des achats.

L'année dernière, à deux reprises, je suis monté à la tribune du Sénat pour présenter ces réclamations. A ce moment, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, M. Abrami, M. le ministre de l'agriculture, M. Boret ont reconnu le bien-fondé de mes observations. Ils ont ajouté que la guerre et le régime des douzièmes provisoires étaient cause de la situation dont je me plaignais et ils promirent de faire le nécessaire pour y mettre fin en 1920. Or, si rien n'a été fait depuis : la situation s'est même aggravée ; nous sommes aujourd'hui au 23 juillet et les achats de la remonte n'ont pour ainsi dire pas été commencés.

Pendant le premier trimestre de 1920, il n'a pas été acheté un seul cheval : pendant le second trimestre, il en a été acheté seulement quatre ou cinq cents, alors qu'avant la guerre la remonte achetait plusieurs milliers de chevaux pendant le premier semestre et que, l'an dernier, il en a été acheté 2,000 pendant le premier trimestre et 1,500 pendant le second. Certes il ne faut pas acheter des chevaux pour le seul plaisir d'en acheter, mais je suis convaincu que l'armée en a besoin. Et ce n'est pas le ministre de la guerre qui me démentira.

Quels chevaux faudra-t-il ? Quelle quantité sera nécessaire ? Une loi générale le dira plus tard, mais, dès maintenant, il est certain que l'achat d'un minimum de jeunes chevaux est indispensable pour assurer, dans les rangs de l'armée, le remplacement des chevaux réformés. C'est ce minimum que je demande au ministre de la guerre de faire connaître dès le début de l'année.

Les éleveurs se trouvent dans une situation intolérable. Il n'est pas d'industrie qui puisse vivre dans l'état d'incertitude où ils sont. On a l'habitude de les considérer comme des amateurs : ce ne sont pas des amateurs, mais des industriels qui fabriquent des chevaux comme d'autres fabriquent des canons. Ils sont avec la remonte dans la situation de fournisseurs à clients. Ils ont pour elle la plus grande considération et les plus grands égards, mais ils lui demandent, comme tout fabricant à ses clients, de faire connaître ses besoins et de payer à leur juste valeur les produits qu'elle réclame.

L'incertitude amène le découragement et, quand le découragement se produit comme cela est arrivé, dans les premiers mois de l'année, il a pour résultat d'empêcher les éleveurs de livrer leurs poulinières à la production du cheval de cavalerie.

L'élevage du demi-sang traverse une crise des plus graves. Vous pouvez, monsieur le ministre de la guerre, interroger les officiers de remonte, les officiers des haras : les uns et les autres donneront les rensei-

gnements les plus précis, mais aussi les plus inquiétants.

Je signale la situation à M. le ministre de la guerre, et je lui demande de faire le nécessaire pour y mettre fin. Sinon, il ne trouvera pas, le jour venu, les chevaux dont il aura besoin. Il s'agit aujourd'hui de rendre confiance aux éleveurs, afin de les empêcher d'abandonner une industrie qui est indispensable à la défense nationale. (Applaudissements.)

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. La commission des finances a prouvé qu'elle était tout à fait dans l'état d'esprit de notre honorable collègue, M. de Saint-Quentin.

M. le rapporteur général. Parce que M. Chéron nous a fait violence.

M. le rapporteur. En effet, tandis que la plupart des chapitres du budget du ministère de la guerre ont été réduits, aucune réduction n'a été apportée sur les crédits de la remonte.

M. Milliès-Lacroix, président de la commission des finances. Malgré les efforts de quelques-uns d'entre nous.

M. le rapporteur. Non seulement l'élevage est une richesse, mais c'est un élément essentiel de la défense nationale.

Avant la guerre, malgré nos avertissements réitérés, on n'avait pas fait, à cet égard, tous les efforts nécessaires. Il a fallu, pendant les hostilités, aller acheter au dehors des chevaux dans les conditions que vous savez, à des prix exorbitants. N'eût-il pas mieux valu laisser cet argent à nos éleveurs ?

M. Hervey. Et l'Allemagne en avait acheté chez nous, pendant les années qui ont précédé la guerre.

M. le rapporteur. Que ces fautes ne se renouvellent pas.

L'honorable M. de Saint-Quentin trouvera dans les chapitres proposés par la commission des finances les satisfactions que réclament les éleveurs au point de vue du relèvement du prix des chevaux.

Pour le surplus, c'est à l'administration — et nous nous associons pleinement au vœu qui vient d'être formulé par notre collègue — qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires dans la limite même des crédits qui lui sont ouverts.

Je répète que la commission des finances est dans l'état d'esprit de l'honorable M. de Saint-Quentin et qu'elle a fait ce qui était en son pouvoir pour donner satisfaction aux légitimes revendications de l'élevage français. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Je ne méconnaiss nullement l'intérêt des questions apportées ici par l'honorable M. de Saint-Quentin. Il demande au ministère de la guerre de faire connaître son programme d'achats : pour cela, le ministère de la guerre est obligé de savoir les crédits dont il disposera. La seule solution logique, pratique, c'est le vote du budget à l'heure.

M. le rapporteur général. Voilà une bonne parole, que vous voudrez bien adresser au Gouvernement.

M. le ministre. Mon cher rapporteur général, je l'adresserai un peu à tout le monde...

M. le rapporteur général. Pas à nous !
Voir nombreuses. Pas au Sénat !

M. le rapporteur. Ce serait un comble que de l'adresser au Sénat.

M. le ministre. ... Je l'adresserai un peu à tout le monde... (*Exclamations.*)

M. le rapporteur général. Nous ne l'acceptons pas.

M. le comte de Saint-Quentin. Je ne croyais pas soulever une pareille tempête.

M. le ministre de la guerre. ... parce que des habitudes mauvaises se sont établies dans le pays depuis longtemps et qu'il serait vraiment trop facile de les faire porter sur quelques hommes nouvellement arrivés au pouvoir.

M. le président de la commission des finances. Il n'est pas question de cela ; mais il faut savoir tout de même qui est responsable de ces habitudes. La commission des finances ne saurait admettre qu'un ministre nous adresse des remontrances sur des habitudes financières au sujet desquelles nous ne pouvons encourir la moindre responsabilité. Les avertissements que nous n'avons cessé de donner, la vigilance du Sénat et son activité sont le meilleur témoignage qu'ici les habitudes financières sont telles qu'elles se recommandent au Gouvernement. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre de la guerre. Je regrette qu'à propos d'une histoire d'achat de chevaux...

M. Dominique Delahaye. On se donne des ruades. (*Rires.*)

M. le ministre de la guerre. ... qui allait se régler de la façon la plus simple...

M. le comte de Saint-Quentin. Oui, revenons à nos chevaux.

M. le ministre de la guerre. ... un incident soit soulevé qui, véritablement, me paraît dépasser de beaucoup l'importance du chapitre. (*Très bien ! très bien !*)

Ma réponse était celle-ci : Si l'on veut que le ministre de la guerre puisse faire connaître aux éleveurs son programme d'achat de chevaux, il est nécessaire qu'il connaisse d'abord lui-même les crédits dont il peut disposer.

Par conséquent, le meilleur de tous les moyens est le vote du budget à l'heure, à moins que l'on n'envisage d'autres procédés financiers que nous pourrions prendre dans d'autres pays, comme l'Italie et la Belgique qui vivent sous le régime permanent des douzièmes provisoires, mais qui sont outillés pour cela, et qui s'en trouvent bien.

Ce que je suis obligé de maintenir, à mon vif regret, c'est qu'il n'est pas possible de se tourner vers un Gouvernement, arrivé ici à la fin de janvier, pour lui dire que si le budget est en retard, c'est de sa faute.

Plusieurs sénateurs à gauche et au centre. Non ! c'est de la faute de la Chambre.

M. le ministre. En tout cas, c'est le Gouvernement que l'on mettait en cause.

Pour le surplus, et par simple souci d'équité, je suis bien obligé de constater qu'il existe, depuis longtemps, dans ce pays, de mauvaises habitudes financières, attendu que ce n'est pas la première fois que l'on vote le budget avec 4, 5, 6 et 7 douzièmes. Dans ces conditions, je suis obligé de généraliser par pur souci d'équité. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur général. On ne peut pas dire que le Sénat ait une part quel-

conque de responsabilité dans le retard du vote du budget. (*Vifs applaudissements.*)

Il suffit de rappeler des dates. Le ministère précédent avait déposé son budget le 13 janvier seulement. Le ministère nouveau est arrivé aux affaires vers la fin du même mois. Le rapporteur de la Chambre des députés a signalé les lettres par lesquelles la commission demandait au Gouvernement : « Acceptez-vous le budget de votre prédécesseur, sinon quelles modifications y apportez-vous ? »

Elle a attendu plus de trois mois la réponse. Ce n'est, en effet, que le 14 avril que le Gouvernement a fait connaître les modifications qu'il apportait aux propositions du Gouvernement précédent. Or, ce n'était là qu'un travail de quelques jours.

Je ne veux pas rechercher comment l'autre Assemblée a dirigé ses travaux ; elle était maîtresse de son ordre du jour. Mais il faut bien se rendre compte de ce qu'est le régime parlementaire. Dans tout régime parlementaire, le Gouvernement a son rôle à jouer, même au Parlement. La direction des affaires n'est possible que s'il en prend sa part, s'il a cet esprit de direction. (*Vive approbation.*)

Par conséquent, ce que je constate, puisque je n'ai que le Sénat à défendre...

M. le ministre. Personne ne l'a attaqué.

M. le rapporteur général. ... c'est que le projet de budget n'a été déposé que le 11 juillet et mis en distribution pour le 13 ou le 14.

Il est donc incontestable que le Sénat n'a pas la moindre part de responsabilité en cette matière. C'est tout ce que je voulais faire remarquer. (*Vifs applaudissements.*)

M. le ministre. Je voudrais préciser la portée de mes paroles qui ne mettaient pas le Sénat en cause.

M. le président de la commission des finances. Vous avez parlé des mauvaises habitudes financières de ce pays.

M. le ministre de la guerre. Le Gouvernement est solidaire, et, dans le cas présent, je me déclare tout à fait solidaire de mon collègue le ministre des finances qui a eu le courage de vous proposer plusieurs milliards de ressources.

M. le président de la commission des finances. Le Sénat a eu le courage de les voter. Il a même proposé davantage.

M. Dominique Delahaye. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dominique Delahaye. (*Bruit.*)

M. Dominique Delahaye. Messieurs, le pacificateur est à la tribune, on ne s'en aperçoit pas. (*Sourires.*)

M. le ministre de la guerre vient, en nous parlant des douzièmes automatiques, de nous rappeler que nous avons assisté, ici, dernièrement, à un assaut contre le ministère, à propos du troisième douzième. C'est moi qui, ce jour-là, ai défendu le ministère contre la conjuration de la commission des finances, contre M. Ribot et contre M. Peyronnet tentant trois fois d'aborder cette tribune. Mon intervention, pour soutenir le ministère, c'est une scène qui n'est pas sortie de mon esprit. (*Rires.*)

Si vous ne voulez pas adopter l'une de mes deux propositions d'hier — ou le budget commençant le 1^{er} avril ou le budget voté pour deux ans — vous aurez beau vous échauffer, vous ne ferez pas avancer la besogne.

Certes, le Sénat n'a rien à se reprocher. C'est le modèle des assemblées, surtout avec un tel président et un tel rapporteur général de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. Et avec des orateurs comme celui qui est à cette tribune.

M. Dominique Delahaye. Mais ce qui est indépendant de leur volonté, c'est la manière dont nous sommes engagés dans la confection du budget.

Je compte déposer à la loi de finances un article additionnel, tendant à faire commencer le budget au 1^{er} avril, ou, si vous ne souscrivez pas à cette combinaison, à voter le budget pour deux ans.

M. Louis Michel. Que deviennent les chevaux au milieu de tout cela ?

M. Dominique Delahaye. Ils ont cessé de lancer leurs ruades et nous allons les laisser galoper. (*Sourires.*) Vous me reprochez de ne pas être cavalier, mais vous entendez bien qu'il y a quelque chose qui chevauche dans l'espace au-dessus de la cavalerie, et qu'il faut toujours s'arrêter un instant aux idées directrices. Ce sont elles qui m'intéressent surtout.

J'espère que, de ce débat, il sortira quelque chose d'utile, quand nous arriverons à la loi de finances. (*Très bien ! à droite.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autres observations sur le chapitre 84 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 84 est adopté.)

M. le président. « Chap. 85. — Etablissements de l'intendance. — Personnel civil. — Traitements, 2,350,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,500,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,350,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chiffre 85, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 86. — Etablissements de l'intendance. — Personnel civil. — Allocations diverses, 800 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 87. — Pain et approvisionnements de réserve, 9,867,520 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 88. — Ordinaires de la troupe, 36,233,840 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 89. — Fourrages, 11,500,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 12 millions de francs, voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 11,500,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chiffre 89, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 90. — Chauffage et éclairage, 1,091,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 91. — Habillement et campement, 15 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 16,851,640 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 15 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 91, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 92. — Combustibles et ingrédients pour les automobiles et l'aéronautique, 4,800,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 93. — Harnachement et ferrage, 965,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 94. — Couchage et ameublement, 3,837,680 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 95. — Dépenses diverses, 251,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 96. — Hôpitaux. — Personnel civil et matériel, 10 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 10,570,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 10 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 96, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 97. — Hôpitaux. — Personnel civil. — Allocations diverses, 500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 98. — Education physique et préparation au service militaire, 200,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 240,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 200,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 98, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 99. — Subvention aux territoires du Sud de l'Algérie, 6,939,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 100. — Gendarmerie de Tunisie. — Dépenses remboursables, 1,193,000 fr. » — (Adopté.)

Divers.

« Chap. 101. — Attribution aux personnels civils permanents de l'Etat des allocations pour charges de famille, 5,300,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 5,563,510 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 5,300,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 101, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 102. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations. » — (Mémoire.)

« Chap. 103. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 104. — Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916). » — (Mémoire.)

« Chap. 105. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

« Chap. 106. — Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1920 et non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

2^e section. — Troupes coloniales.

3^e partie. — Services généraux des ministères.

« Chap. 107. — Personnel militaire de l'administration centrale, 578,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 108. — Matériel de l'administration centrale, 500,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 534,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 500,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 108, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 109. — Etats-majors, 3,975,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 110. — Services de l'intendance, 1,299,200 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 111. — Service de santé, 2,100,000 francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,186,800 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,100,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 111, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 112. — Infanterie coloniale, 50,843,530 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 113. — Artillerie coloniale, 19,761,560 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 114. — Cadre de réserve. — Réserve spéciale. — Soldes de non-activité et de réforme, 567,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 115. — Manœuvres et exercices techniques, 130,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 150,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 130,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 115, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 116. — Frais de déplacements, 3,200,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 117. — Ecoles. — Justice militaire et recrutement, 800,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 812,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 800,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 117, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 118. — Artillerie. — Matériel et munitions, 3,500,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 119. — Casernement des troupes coloniales, 936,650 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 120. — Remonte, 950,000 fr. »

La parole est à M. de Kéranflec'h.

M. le comte de Kéranflec'h. Je désire, simplement, soumettre à M. le ministre une suggestion, lui présenter un vœu. Nous connaissons son esprit, soucieux de rechercher toutes les réformes utiles, et surtout destructeurs d'accomplir celles qui sont réalisables. Actuellement, les services de la remonte sont éparpillés et je puis dire partagés entre la direction de cavalerie, l'inspection générale des remontes et les états-majors des corps d'armée. Je me permets de soumettre à l'examen de M. le ministre la question suivante : N'y aurait-il pas intérêt à transformer le service des remontes et la réquisition en un service autonome ?

Je ne lui demande pas de prendre une solution immédiate, mais simplement d'examiner la question. Je ne veux pas entamer une discussion qui pourrait être longue, et je réserve, pour le moment de l'examen du prochain budget qui, je l'espère, sera apporté ici moins tardivement que celui-ci, des arguments susceptibles d'influencer la réforme que je préconise. (Très bien !)

M. le ministre de la guerre. La question est à l'étude et je puis donner au Sénat ce renseignement qu'une commission se réunit demain pour étudier la fusion.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation?...

Je mets aux voix le chapitre 120.

(Le chapitre 120 est adopté.)

M. le président. « Chap. 121. — Subsistances. — Chauffage et éclairage, 38 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 122. — Habillement, campement, couchage et harnachement, 15,500,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 16 millions de francs, adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 15,500,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 122, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 123. — Hôpitaux, 4,800,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 5 millions de francs, adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 4,800,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 123, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 124. — Allocations aux militaires soutiens de famille, 150,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 160,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 150,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 124, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 125. — Secours et gratifications de réforme, 6,300 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 126. — Approvisionnements de réserve (défense des colonies). » — (Mémoire.)

« Chap. 127. — Tirailleurs sénégalais en Algérie, 12,139,280 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 128. — Corps d'occupation en Chine, 12,965,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 129. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 130. — Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916). » — (Mémoire.)

« Chap. 131. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

« Chap. 132. — Rappel de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1920 et non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

3^e section. — Maroc.

3^e partie. — Services généraux des ministères.

Troupes métropolitaines et troupes auxiliaires indigènes mixtes.

« Chap. 133. — Etat-major général et services généraux, 7,006,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 134. — Etats-majors particuliers de l'artillerie et du génie, 2,671,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 135. — Service de l'intendance, 1,367,500 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,380,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,367,500 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 135, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 136. — Service de santé, 2,815,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 137. — Vétérinaires militaires et dépôts de remonte mobile, 519,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 138. — Solde de l'infanterie, 25,101,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 139. — Solde de la cavalerie, 16,766,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 140. — Solde de l'artillerie, 5,219,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 141. — Solde du génie, 4 millions 243,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 142. — Solde de l'aéronautique, 2,585,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,590,900 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 2,585,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 142, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 143. — Solde du train des équipages militaires, 5,469,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 144. — Solde des troupes d'administration, 1,179,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 145. — Gendarmerie, 983,000 fr. »

M. André Lebert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lebert.

M. André Lebert. Messieurs, à la suite de mon interpellation, M. le ministre a bien voulu répondre qu'il allait se préoccuper de la création d'une direction autonome de la gendarmerie. Je ne vois figurer au budget aucun crédit afférent à cette création. Je demande donc à M. le ministre s'il va s'efforcer de réaliser, le plus tôt possible, la promesse qu'il a faite au Sénat.

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Messieurs, il faudra, pour la création d'une direction autonome de la gendarmerie, que nous procédions par le dépôt d'un projet de loi.

M. André Lebert. Enfin, vous n'avez pas perdu de vue cette question ?

M. le ministre. La promesse sera tenue et je peux vous indiquer d'avance que je suis disposé à placer à la tête de la gendarmerie un sous-directeur civil et un directeur militaire.

M. le président. Je mets aux voix le chapitre 145.

(Le chapitre 145 est adopté.)

M. le président. « Chap. 146. — Frais de déplacements, 1,600,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 1,803,600 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 1,600,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 146, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 147. — Transports, 39 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 148. — Justice militaire, 458,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 149. — Etablissements pénitentiaires, 331,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 382,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 331,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 149, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 150. — Réparations civiles, 144,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 151. — Service géographique. — Matériel, 100,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 152. — Etablissements de l'artillerie, 5,700,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 5,883,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 5,700,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 152, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 153. — Etablissements du génie, 43 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 43,800,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 43 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 153, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 154. — Service de l'aéronautique. — Matériel, 12 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 155. — Remonte, 5,064,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 156. — Etablissements de l'intendance. — Personnel civil, 7,500,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 8 millions de francs, adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 7,500,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 156, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 157. — Pain et matériel du service des vivres, 7,854,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 158. — Ordinaires de la troupe, 35,119,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 159. — Fourrages, 23 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 24 millions de francs, adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 23 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 159, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 160. — Chauffage et éclairage, 1,152,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 161. — Habillement et campement, 15 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 15,806,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 15 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 161, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 162. — Couchage, 2,255,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 2,555,000 fr., adopté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chapitre 162, avec le chiffre de 2,255,000 fr., proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 162, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 163. — Combustibles et ingrédients pour les automobiles et l'aéronautique, 5,200,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 164. — Dépenses diverses, 26,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 165. — Harnachement et ferrage, 2,900,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 166. — Hôpitaux, 9,500,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 167. — Entretien des troupes auxiliaires marocaines, 36,526,300 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 168. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 169. — Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916). » — (Mémoire.)

« Chap. 170. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

« Chap. 171. — Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1920 et non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

Troupes coloniales.

« Chap. 172. — Etats-majors, 532,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 173. — Service de l'intendance, 337,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 174. — Service de santé, 269,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 175. — Infanterie coloniale, 23 millions 664,420 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 176. — Artillerie coloniale, 4 millions 896,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 177. — Ecoles. — Justice militaire. — Réparations civiles, 23,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 178. — Frais de déplacements et transports, 2,475,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 179. — Artillerie. — Matériel et munitions, 950,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 180. — Remonte, 1 million de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 181. — Subsistances. — Chauffage et éclairage, 20,436,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 182. — Habillement. — Campement. — Couchage et harnachement, 8 millions de francs. »

Ce chiffre est inférieur à celui que la Chambre des députés a voté.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, 8,611,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chiffre de 8 millions de francs, proposé par la commission des finances.

(Le chapitre 182, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 183. — Hôpitaux, 1,350,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 184. — Secours, 25,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 185. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 186. — Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916). » — (Mémoire.)

« Chap. 187. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

« Chap. 188. — Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1920 et non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

4^e section. — Constructions et matériels neufs.

3^e partie. — Services généraux des ministères.

« Chap. 189. — Chemins de fer, 18 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 190. — Artillerie, 32 millions de francs. »

M. Tissier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tissier.

M. Tissier. Messieurs, je n'ai l'intention de demander ni une réduction, ni une augmentation des crédits. Je voudrais simplement signaler au Sénat la situation des services du matériel chimique.

Pendant la guerre, dans les conditions que vous devinez, on est allé au plus pressé, sans s'occuper d'autre chose que des résultats militaires. Tout d'abord confiée au directeur de la chefferie du génie à Paris aussitôt après que nous eûmes reçus les premières vagues de gaz asphyxiants envoyés par les Allemands, la question des gaz asphyxiants et lacrymogènes fut ensuite remise entre les mains du général directeur du génie et enfin à une commission siégeant au ministère des travaux publics. En dernier lieu, c'est un commandant du cadre complémentaire, ingénieur des mines, qui a eu la tâche de faire entrer le service dans la voie des réalisations. On le rattachait alors au sous-secrétariat de l'armement.

On a vécu pendant la guerre dans cette situation, parant au plus pressé et essayant de donner satisfaction aux troupes qui combattaient.

A l'heure actuelle, tout doit rentrer dans l'ordre. Or, le matériel chimique utilise, comme son nom l'indique, des produits chimiques et il est tout à fait contraire à l'intérêt du pays d'avoir à la fois une direction du matériel chimique et une direction des poudres et salpêtres. Le personnel qui s'occupe du matériel chimique doit être composé d'ingénieurs et de chimistes. Or, le service des poudres est composé d'ingénieurs et de chimistes et, à l'heure actuelle, il éprouve beaucoup de mal à recruter son personnel, puisqu'on est obligé de l'autoriser à le faire en dehors des règles normales. Pourquoi constituer à côté des poudres un corps ayant son personnel spécial ? Ce serait une double dépense, en personnel de direction, en personnel subalterne, en matériel, en un mot en services généraux. Vous n'avez qu'à vous reporter au chapitre 27 pour voir qu'en dehors de tout le personnel militaire, il y a au matériel chimique tout une série de dépenses pour le service civil technique ; par exemple, il y a cent ouvriers chimistes, vingt-quatre techniciens, lesquels sont complètement assimilables au personnel technique des poudres et salpêtres. Vous en trouverez encore d'autres au chapitre 30. En un mot, on a dispersé ces dépenses un peu partout sous les diverses rubriques des services de l'artillerie.

Je n'ai pas demandé de réduction sur ces chapitres, parce que, en transférant aux poudres le service du matériel chimique, il faudra bien tout de même faire face aux dépenses déjà réalisées pendant sept mois et, quant aux économies qui seraient réalisées par la fusion des deux services, cinq mois ne sont pas un temps trop exagéré pour les mesures à prendre. On ne peut songer, en effet, à transformer tout ce personnel par un coup de baguette magique : les crédits ne peuvent manquer d'être tous employés. Mais je demande à M. le ministre de la guerre de bien vouloir faire, dans le prochain budget, la fusion de ces deux services et de confier le matériel chimique au service des poudres qui me semble tout indiqué pour le gérer.

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. L'honorable M. Tissier ne me paraît pas éloigné d'avoir raison. Je lui demande, par conséquent, étant donné que les crédits seront maintenus, les délais nécessaires pour réaliser la transformation qu'il désire. Il me semble tout à fait indiqué que le service du matériel chimique passe au service de l'armée qui est le plus chimique de tous, c'est-à-dire à celui des poudres et salpêtres. (Très bien !)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation sur le chapitre 190?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 190 est adopté.)

M. le président. « Chap. 191. — Génie, 40 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 192. — Aéronautique militaire, 15 millions de francs. »

M. Tissier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tissier.

M. Tissier. Excusez-moi, messieurs, de reprendre la parole ; ce sera pour peu de temps. Ici, encore, je ne demande pas de modifications de crédits, mais, par suite des besoins de l'aéronautique militaire, celle-ci a été obligée — ce dont je la loue très fort — de créer des stations météorologiques. Elles sont d'ailleurs indispensables à tous les points de vue, aussi bien au point de vue aéronautique qu'au point de vue agricole, et l'on ne peut que regretter le retard de la France dans l'étude de cette science.

Mais il me semble que le service météorologique gagnerait à être mis entre les mains d'un personnel compétent. Il ne paraît pas nécessaire d'avoir un service météorologique spécial au ministère de la guerre.

La science météorologique est une, avec des applications diverses, et si le service météorologique de la France disposait des crédits nécessaires et des accords indispensables avec les ministères intéressés, guerre, marine, agriculture, etc., je crois que tout le monde y gagnerait.

Le bon sens indique que c'est au service météorologique qu'on devrait remettre la haute direction de la météorologie, et les crédits, quitte à faire entrer dans la commission spéciale constituée des officiers de l'aéronautique militaire.

Il n'y a pas, je le répète, une météorologie spéciale pour l'aéronautique militaire et une météorologie spéciale pour l'agriculture. Il y a la météorologie, dont l'étude est en France encore à l'état embryonnaire. Je félicite M. le ministre de la guerre de l'avoir entreprise, mais je crois qu'on gagnerait à remettre ce service entre les mains de professionnels, de membres de l'Institut...

M. le rapporteur général. Il y a quatre services météorologiques.

M. Tissier. ... à des hommes particulièrement qualifiés pour le diriger, quitte, je le répète, à ajouter aux services directeurs des délégués du ministre de la guerre, du ministre de la marine et du ministre de l'agriculture, qui sont également intéressés.

M. le général Bourgeois. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le général Bourgeois.

M. le général Bourgeois. Au sujet de la météorologie, je partage tout à fait l'avis de

L'honorable M. Tissier : il est absolument nécessaire d'unifier les différents services dispersés entre le ministère de l'instruction publique, le ministère de la guerre, celui de la marine, celui de l'agriculture et, aujourd'hui, celui des travaux publics. S'il existait un ministère de l'air, le service central météorologique y serait tout naturellement rattaché, et ce service central serait l'organe de coordination et de liaison des divers services des différents ministères.

Cette dispersion actuelle des services a préoccupé l'académie des sciences. Pendant la guerre, étant chef du service météorologique des armées, je m'étais occupé de la question. Sur ma proposition, l'académie des sciences avait demandé la création d'un comité d'action interministériel, présidé par M. Lacroix, secrétaire perpétuel. Les différents ministères ayant des services météorologiques y étaient représentés. Ce comité d'action a élaboré un projet tendant à la coordination de tous les services météorologiques.

La grosse difficulté est de savoir à quel ministère serait rattaché l'organe central.

Quand sera créé le ministère de l'air, cet organe central y sera tout naturellement rattaché. En attendant, je crois que le mieux serait de le laisser au ministère de l'instruction publique, où fonctionne le bureau central météorologique, qui devra servir d'organe régulateur. Vous auriez alors l'unité de vues désirable, car les différents services météorologiques sont nécessairement spécialisés, et tout particulièrement celui du ministère de l'agriculture.

En tout cas, des études ont été faites : un projet de décret a été préparé par le comité d'action pour unifier tous les services de météorologie. Il s'agirait, maintenant, d'arriver à une réalisation. *(Très bien ! très bien !)*

M. Tissier. Je n'ai pas demandé que le ministère de la guerre fût dessaisi immédiatement de ce service, j'ai simplement indiqué les vues qui sont celles de notre éminent collègue de l'académie des sciences.

La vraie solution se trouve dans la création d'un office météorologique qui réunirait les éléments des différents ministères et serait doté de crédits sérieux.

M. le général Bourgeois. Il faut, en effet, une organisation centrale réunissant les différents services des ministères.

M. Fernand David. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Fernand David.

M. Fernand David. On vient de parler de l'unification des services de météorologie, il y aurait les plus grands inconvénients à détacher du ministère de l'agriculture le service de la météorologie agricole.

Il est destiné à donner des renseignements agricoles et s'il n'est pas entre les mains d'un spécialiste, il ne sera d'aucune utilité. Si la question devait être posée devant le Sénat, je soutiendrais cette thèse et j'aurais avec moi tous les représentants du monde agricole. *(Très bien !)*

M. le ministre de la guerre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. La vérité, c'est que les services météorologiques doivent être en liaison les uns avec les autres.

Il n'y a pas qu'une météorologie générale ou une météorologie agricole : il y a aussi une météorologie militaire.

Au fur et à mesure que les portées augmentent et que, par suite, les projectiles

passent à de plus grandes hauteurs, la connaissance des vents et leur direction aux différentes altitudes interviennent dans les calculs de tir.

M. le général Bourgeois. Et aussi la densité de l'air.

M. le ministre de la guerre. Il faut tenir compte de la densité de l'air, de son état hygrométrique.

Les tirs maintenant exigent toute une série de calculs que l'on ne faisait pas au début de la guerre. Cette série de calculs deviendra d'autant plus importante que la portée des pièces s'allongera. En conséquence, je ne voudrais pas voir l'artillerie complètement dessaisie des services météorologiques qu'elle possède.

Nous faisons maintenant couramment des tirs de 23, 24 et 25 kilomètres au polygone de Bourges ; nous avons là une petite station de météorologie où nous procédons constamment à des observations vérifiées par les points de chute. Cette vérification n'est pas possible à des observateurs purement scientifiques.

La véritable solution consiste dans l'institution d'un bureau central météorologique avec des antennes, dont l'une doit rester dans le service de l'artillerie avec des règles définies. *(Très bien ! très bien !)*

M. le général Bourgeois. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le général Bourgeois.

M. le général Bourgeois. C'est la solution à laquelle est arrivé le comité d'action présidé par M. Lacroix, auquel je faisais allusion tout à l'heure : d'une part, un bureau central météorologique qui serait l'organe de coordination, en même temps qu'un centre d'instruction et une grande section technique, et d'autre part, des antennes dans les différents ministères, fonctionnant sous la direction et l'impulsion de ce bureau central et avec des règles définies. Ainsi, on n'irait plus au hasard et l'on ne travaillerait plus en cloisons étanches.

M. le président. Il n'y a plus d'autres observations sur le chapitre 192 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 192 est adopté.)

M. le président. « Chap. 193. — Etablissements et matériel de l'intendance militaires, 4 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 194. — Etablissements du service de santé, 1 million de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 195. — Installations en vue de l'éducation physique, 1 million de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 196. — Avances au budget annexe des poudres pour bâtiments et outillage, 4,200,000 fr. »

M. le ministre de la guerre. Etant entendu que le service des poudres aura la faculté entière d'utiliser les crédits restant disponibles sur l'article 27 de son budget des dépenses pour couvrir les insuffisances du chapitre 11.

M. le président de la commission des finances. Sauf travaux nouveaux.

M. le ministre. Bien entendu.

M. le président de la commission des finances. Nous sommes d'accord.

M. le rapporteur. Cette avance aura pour contre-partie l'inscription de pareille somme au chapitre 11 du budget annexe des poudres et salpêtres.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix le chapitre 196.

(Le chapitre 196 est adopté.)

M. le président. « Chap. 197. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 198. — Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916). » — (Mémoire.)

« Chap. 199. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

Nous arrivons au ministère de l'agriculture.

La parole, dans la discussion générale, est à M. Chauveau.

M. Chauveau. Je voudrais présenter quelques observations très brèves concernant l'administration des haras.

Avant la guerre, sous l'égide de la loi du 29 mai 1874, cette administration s'intéressait de façon générale à l'ensemble de notre cheptel hippique. En réalité, elle assurait surtout le service de la remonte dans cette partie très difficile qu'est la production du cheval de selle, considéré alors comme le cheval de guerre. C'est accessoirement qu'elle s'occupait du cheval de trait.

Sous son influence sont nés et se sont développés ces centres d'élevage du cheval de selle, très intéressants, qui sont actuellement un des joyaux de notre élevage. Désireuse, sans doute, de parer à tous les besoins, elle répandait aussi un peu partout des reproducteurs de selle. Elle a, de cette façon, généré quelquefois l'homogénéité des races de trait.

En fait, sur le pied de paix, avant le 2 août 1914, l'armée possédait 190,000 chevaux, dont 84,000 de selle et 106,000 de trait. A la première réquisition, la proportion devient différente. On réquisitionna, sur 610,000 chevaux, 41,000 chevaux de selle et 569,000 chevaux de trait.

Cette proportion, nous la retrouverions dans toutes les autres réquisitions, comme dans les achats qui ont dû être faits à l'étranger, mais il ne serait pas intéressant, aujourd'hui, de revenir sur ces chiffres en détail.

Au 1^{er} janvier 1918, voici les chiffres officiels :

Cavalerie, 80,000 chevaux ; artillerie, 350,000 ; pour les autres services, 280,000 y compris un certain nombre de chevaux de selle, soit, au total, 710,000.

Au mois de novembre 1918, on lit dans le rapport du lieutenant-colonel Thomas, dont vous connaissez toute la valeur, les chiffres suivants :

« Dans les unités hippomobiles d'artillerie, il y avait 400,000 chevaux de trait. Si on compare ce chiffre au nombre des chevaux de cavalerie, on trouve un rapport de 10 à 1. »

Le lieutenant-colonel Thomas ajoute que si on veut comprendre, dans le chiffre global, les chevaux du train des équipages et de l'infanterie, le rapport se trouve de 1 cheval de selle contre 20 chevaux de trait.

Le lieutenant-colonel Thomas explique en outre, dans son rapport, que si l'on tient compte des pertes considérables en chevaux de trait, par suite de faits de guerre, on peut dire que les besoins en chevaux de trait ont été cinquante fois plus grands que les besoins en chevaux de selle.

Et il conclut :

« Le vrai cheval de guerre est le cheval de trait. »

Il est certain, messieurs, que la guerre semble avoir mis en relief le cheval de trait, en particulier le cheval de trait léger, l'artilleur, et aussi, bien que dans une mesure moins grande, le cheval de trait lourd qui, lui, est concurrencé par les tracteurs.

En tout cas, ce sont les espèces qui pré-

sentent un coefficient de rusticité, d'endurance et d'ancienneté d'indigénat, comme les ardennais, les bretons et autres races semblables, qui se sont vraiment, semblait-il, montrées supérieures.

Si nous nous occupons du cheval de cavalerie, quelques remarques peuvent aussi être faites, en tenant compte des observations réunies au cours de la guerre.

D'abord, le nombre de ces chevaux sera diminué, puisqu'on a supprimé un certain nombre de régiments.

Les buts anciens de la cavalerie étaient de combattre à cheval, de surprendre l'adversaire, de le manœuvrer, de le poursuivre et de le charger. En somme, il fallait que ces chevaux eussent une qualité essentielle : la vitesse au galop, qui implique la forme longiligne de l'animal et une dose assez élevée de sang.

Si l'on considère ce qui s'est passé pendant la guerre et de quelle façon la cavalerie a été utilisée, il semble que les buts nouveaux, du moins apparents, soient de faire, de beaucoup de chevaux de cavalerie, des porteurs sur longues distances, avec des déplacements à allure moyenne et souvent sous une grosse charge. Ainsi, les qualités essentielles deviennent la puissance musculaire et la puissance squelettique.

M. Gaudin de Villaine. Ce n'est pas le moment d'abandonner le cheval de cavalerie. Il est plus nécessaire que jamais. On en trouve la preuve incontestable dans les opérations qui se déroulent en Russie et en Pologne. La cavalerie y joue un rôle considérable.

M. Chauveau. Je parle en ce moment de la guerre franco-allemande.

M. Gaudin de Villaine. Ce qui se passe en Pologne et en Russie doit être suivi également de près.

M. Dominique Delahaye. Voulez-vous me permettre un mot, mon cher collègue ?

M. Chauveau. Volontiers.

M. Dominique Delahaye. Il y a eu, pendant la guerre, deux grandes actions d'éclat accomplies par la cavalerie. La première est due à la division que commandait le général de Cornulier-Lucinière, laquelle a fait décamper le général von Kluck, à la première bataille de la Marne. L'autre honore la division de cavalerie légère du général Féraud, qui, à la seconde bataille de la Marne, a fait merveille et a repris Dormans.

On n'a pas toujours rendu à la cavalerie légère l'hommage qu'elle méritait.

M. le rapporteur général. C'est une erreur. Un seul régiment de la division a pu passer à la Ferté-Milon. Sans cela la bataille eût été perdue.

M. Dominique Delahaye. Mais von Kluck a décampé.

M. le président. Nous en sommes au budget de l'agriculture. La parole est à M. Chauveau.

M. Chauveau. Messieurs, je ne suis pas à cette tribune pour critiquer d'une façon quelconque le cheval de selle ni son élevage. Je sais très bien qu'il répond à des nécessités considérables. J'ai entendu dire que la remonte en demande à l'heure présente 6.000. Je n'ai pas l'intention de diminuer en quoi que ce soit sa valeur ; je sais toute la difficulté qu'il y a à le produire et les efforts que nous devons faire pour continuer cette production, qui n'a pas d'autre écoulement que les achats de l'État et qui reste, je le répète, un des joyaux de notre élevage hippique. Mais j'ai tenu à signaler un certain nombre de faits qui se dégagent, et j'ose le dire, des leçons de la guerre, et

qui semblent situer autrement notre cheval de trait, lequel intéresse à la fois la défense nationale et l'agriculture. Je les présente très modestement, très timidement, et je demande simplement à M. le ministre de l'agriculture si cet ensemble de faits, que je viens de rapporter sommairement, n'indique pas à l'administration des haras quelques modifications dans la direction choisie jusqu'ici. Je n'ai pas d'autre but. *(Très bien ! très bien ! et applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Chabert.

M. Charles Chabert. Messieurs, le département de la Drôme que nous avons l'honneur de représenter, mes collègues MM. Joseph Reynaud, Henri Perdrix et moi, compte parmi ceux qui comprennent le plus grand nombre d'éleveurs de vers à soie. Aussi, le Sénat voudra-t-il bien nous permettre une brève intervention à l'effet d'inviter M. le ministre de l'agriculture à prendre une mesure qui, croyons-nous, est susceptible d'améliorer considérablement cet élevage. *(Très bien !)*

Nous devons tout faire pour que les petits cultivateurs qui s'y livrent puissent le pratiquer avec profit. Seuls, en effet, les cultivateurs travaillant avec la main-d'œuvre familiale ont pu le continuer et forment encore, à l'heure actuelle, 100.000 familles qui augmentent leurs ressources annuelles par l'appoint très appréciable du produit des cocons. Par suite, il est de notre devoir de leur venir promptement en aide, surtout à une époque où un grand mouvement d'opinion se produit dans le pays et au Parlement pour favoriser l'accession de la terre à la famille paysanne, et au moment où, dans ce but, une proposition de loi a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés par M. Victor Boret et un très grand nombre de ses collègues.

C'est pour cette raison, d'ailleurs, que celle-ci s'est fermement opposée à la suppression de la prime de 60 centimes au kilogramme de cocons, accordée aux éducateurs de vers à soie, en vertu de la loi de 1909. En rétablissant cette prime, la Chambre a marqué sa ferme volonté de continuer un précieux encouragement aux 100.000 familles paysannes restées fidèles à l'élevage des vers à soie. *(Très bien !)*

Mais nous estimons que l'État peut et doit faire davantage encore en leur faveur.

Ce serait un très grand service à rendre aux sériculteurs que de trouver le remède contre une grave maladie, la « flacherie », qui trop souvent décime les chambrées de vers à soie. Jadis, ceux-ci ont été sauvés d'un mal extrêmement redoutable. En effet, vers 1865, la « fièvre » menaçait de les faire disparaître d'Europe. Le Gouvernement d'alors chargea l'illustre Pasteur d'une mission spéciale d'études. Ce fut une des premières occasions offertes au génie du grand savant de se révéler. Après qu'il eut pratiqué seulement deux élevages de vers à soie dans le département du Gard, Pasteur trouva contre la pébrine le « grainage cellulaire et la sélection microscopique », aujourd'hui d'un emploi généralisé. Cette maladie fut vaincue. *(Vive approbation.)*

Malheureusement, d'autres maladies persistent encore. En ce qui concerne la « muscardine » ou « maladie des dragées », les sériculteurs réussissent généralement à la combattre en brûlant du soufre dans les magnaneries et en lavant les agnès avec du sulfate de cuivre. Quant à une autre maladie dite la « grasserie », elle ne sévit que rarement et peu gravement. Mais il reste, hélas ! la « flacherie », contre laquelle on ne peut recommander que quelques précautions d'hygiène générales et qui, malgré cela, cause, surtout en certaines

années, des pertes d'autant plus considérables qu'elle se produit vers les troisième ou quatrième mues, c'est-à-dire à l'époque où le sériculteur a fait tous les frais d'élevage, lesquels lui restent pour compte. Son effet désastreux peut être calculé au moyen des statistiques officielles concernant les récoltes de cocons.

Dans la décade qui a précédé l'année de la guerre, le poids des graines mises chaque année en incubation n'a pas été très différent, et cependant, la récolte totale, dans l'ensemble des départements séricicoles, a varié, en chiffres ronds, de 4 millions à 8 millions de kilogrammes, soit du simple au double. Il est avéré que ce résultat est dû surtout à la « flacherie » et l'on peut affirmer sans exagération que dans ladite période, cette maladie a causé une perte moyenne annuelle d'environ 2 millions de kilogrammes, soit, pendant les 10 années, 20 millions de kilogrammes qui, aux prix faibles d'alors, représentaient une valeur de 80 millions de francs, ou de 8 millions par an. Aux prix actuels, qui sont beaucoup plus élevés, soit la moyenne de 10 fr. le kilogr., la perte atteint approximativement 20 millions de francs par an. Cette constatation suffit à motiver et à justifier notre intervention. *(Très bien !)*

Ce que le Gouvernement a fait autrefois pour la « pébrine », nous demandons à M. le ministre de l'agriculture de le faire pour la « flacherie » et de confier à l'un de nos savants le soin de trouver le remède préventif contre cette maladie. D'ailleurs, la Chambre des députés vient récemment de voter un crédit de 100.000 fr. pour que l'institut Pasteur, avec le concours de l'école vétérinaire d'Alfort, recherche le remède contre un autre grave fléau, dont souffrent nos agriculteurs, c'est-à-dire contre la fièvre aphteuse. *(Très bien !)* Nous désirons que l'on fasse pour l'un ce que l'on a fait pour l'autre. *(Nouvelle approbation.)* C'est d'autant plus facile, que la dépense nécessaire pourra être prélevée sans inconvénient sur le crédit de 500.000 fr. inscrit au chapitre 51.

Si la haute Assemblée veut bien partager notre avis, comme nous en avons le ferme espoir, nous sommes convaincus, monsieur le ministre, qu'averti comme vous l'êtes sur toutes les questions techniques qui se rattachent à l'intensification des diverses productions agricoles, vous voudrez bien porter à cette question toute l'attention bienveillante qu'elle mérite. La science et surtout les méthodes de Pasteur pourront, nous en sommes convaincus, vaincre encore la « flacherie » et faire réaliser une amélioration qui rendra plus rémunérateur l'élevage du ver à soie à de nombreuses familles paysannes, qui resteront ainsi plus solidement attachées à notre belle terre de France. *(Vifs applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Martinet.

M. Martinet. Messieurs, je voudrais vous entretenir très brièvement de cette question angoissante de la politique du blé.

Déjà, avant la guerre, notre production agricole était complètement déficitaire...

M. Pasquet. Mon cher collègue, ne croyez-vous pas que cette question pourrait être plus utilement traitée lorsque viendra la discussion du projet de loi relatif au prix du blé ?

M. le rapporteur général. En effet, il a été convenu que nous demanderions au Sénat de suspendre la discussion du budget pour lui permettre d'examiner le projet de loi relatif à la politique du blé. *(Très bien !)*

M. Martinet. Je suis à la disposition du Sénat, car je croyais que cette question

pouvait trouver place dans la discussion générale du budget de l'agriculture. Toutefois, je me range à l'avis de M. le rapporteur de la commission des finances. (*Très bien!*)

M. le président. La parole est à M. de Rougé.

M. de Rougé. Pour ne pas allonger la discussion, je parlerai de ma place. (*Très bien!*)

Le budget de l'agriculture, aux yeux de tous les agriculteurs qui sont ici en immense majorité, est notoirement insuffisant dans toutes ses lignes. Il est impossible à un ministre de l'agriculture, si dévoué et si compétent qu'il soit, de gérer les intérêts de l'agriculture avec un budget aussi réduit. Ce n'est pas l'heure d'allonger les débats : nous voterons donc les articles du budget, sans trop de réclamations, sauf sur un ou deux points, où nous maintiendrons notre manière de voir avec la plus grande énergie.

N'oublions pas, messieurs, que si l'Allemagne a résisté comme elle l'a fait, elle l'a dû autant à sa puissance agricole qu'à sa puissance militaire. (*Très bien! très bien!*) Il y avait chez elle une organisation de premier ordre, et ce n'est pas en économisant quelques millions et en votant des crédits au compte-gouttes que nous arriverons à établir l'agriculture française sur le pied où tout le monde désire qu'elle soit, au point de vue des intérêts de chacun, comme au point de vue des intérêts généraux de la patrie. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pasquet.

M. Louis Pasquet. Messieurs, mon intervention a uniquement pour objet d'amener M. le ministre de l'agriculture à faire à la tribune du Sénat l'exposé de sa politique des engrais. Le problème est d'importance et sa solution d'extrême urgence, les semelles sont proches. Tarder plus longtemps pour mettre à la disposition de l'agriculture de grandes quantités de matières fertilisantes, c'est compromettre la récolte de demain, car, pour augmenter la production agricole, il ne suffit pas d'augmenter les surfaces cultivées, il faut surtout accroître le rendement à l'hectare. (*Très bien! très bien!*)

Or, ce rendement a fléchi, en ces dernières années, de façon inquiétante. De treize quintaux deux qu'il était avant la guerre, ce rendement est tombé à dix quintaux cinquante-huit en 1919. Les causes de ce fléchissement sont diverses, mais, au premier rang, se place la pénurie d'engrais. Ce n'est pas le paysan français qui est responsable : longtemps réfractaire, il est aujourd'hui tout acquis à l'emploi des fertilisants, et, s'il n'y a recours que d'une façon médiocre, cela tient uniquement aux difficultés qu'il a éprouvées à s'en procurer à temps.

M. Henri Michel. C'est tout à fait exact.

M. Louis Pasquet. Pour en avoir la preuve, écoutez M. Roux, l'éminent directeur du service des fraudes, qui a dirigé pendant la guerre, avec tant de dévouement et de compétence, l'office central des produits chimiques.

D'abord, l'aveu : « L'approvisionnement pour la campagne de 1919 ne peut pas être comparé à celui du temps de paix. »

Puis l'espoir : « Le transport des engrais, presque complètement arrêté depuis plusieurs mois, a pu être repris, et tout fait espérer que les retards de livraisons dont l'agriculteur a eu tant à souffrir ne se reproduiront plus. »

M. Gaudin de Villaine. A quelle date M. Roux a-t-il écrit ces lignes ?

M. Louis Pasquet. En juin 1919.

L'approvisionnement dont parle M. Roux était sensiblement égal, ce sont, d'ailleurs, ses propres déclarations, au tiers de l'approvisionnement du temps de paix.

Quand à ses prévisions, qu'il me permette de le lui dire, elles ne se sont pas réalisées; ni potasse, ni phosphate, j'entends en quantités suffisantes. (*Très bien! très bien!*)

Mais il y a mieux. M. Roux envisageait l'avenir. Et, dans un autre document officiel auquel je renvoie volontiers le Sénat : « Rapport sur notre ravitaillement en engrais », l'éminent directeur indiquait les mesures qu'il convenait de prendre d'urgence pour que notamment la France n'ait plus désormais — retenez ceci messieurs — à importer de produits azotés et ne cède désormais aussi nos phosphates africains que sous forme de superphosphates. » Entendez cette déclaration : « Seuls, les Etats-Unis possèdent des ressources comparables aux nôtres, si bien qu'une entente permettrait d'être les maîtres du marché mondial des phosphates, et ainsi de tenir en main l'un des éléments essentiels de la production agricole du monde entier. »

Et voici sa conclusion : « L'intérêt général, celui de l'agriculture, celui de l'industrie des engrais s'opposent à ce que l'Etat se désintéresse de la question si importante du ravitaillement de l'agriculture en éléments de fertilité, surtout dans les premières années qui suivent la cessation des hostilités. »

Qu'a-t-on fait ? Sous quelle forme s'est manifesté l'intérêt porté par l'Etat à l'agriculture en ce qui concerne son ravitaillement en éléments de fertilité ? Or en est notre entente avec les Etats-Unis ? J'avoue qu'il me sera très agréable d'entendre sur ce point M. le ministre de l'agriculture.

Mais je veux être indiscret jusqu'au bout. Après le chef de service, écoutez le ministre M. Victor Boret, répondant à la Chambre à une interpellation de M. Tournan sur la politique agricole et agraire du Gouvernement. D'abord sur les superphosphates : « Le Gouvernement ne peut pas refuser à la fabrication des superphosphates les usines de l'Etat installées pour la fabrication de l'acide sulfurique. Nous aurons ainsi un élément témoin pour la fabrication et la vente de ce produit. »

M. de Landemont. La fabrication civile peut parfaitement bien marcher.

M. Louis Pasquet. « En ce qui concerne la potasse, ajoutait le ministre, je puis tout de suite rassurer la Chambre, puisque, depuis le 1^{er} janvier, il a été distribué 85,000 tonnes à l'agriculture française, alors que la demande en temps de paix atteignait annuellement 90,000 tonnes. » Et il concluait : « La situation, en ce qui concerne les engrais, se présente donc d'une façon beaucoup moins sombre que l'a dit M. Tournan. Nos agriculteurs peuvent être rassurés. »

Oui, messieurs, les agriculteurs pouvaient être rassurés, ils n'ont pas eu d'engrais, et leur effort s'est brisé devant l'impuissance de l'Etat à venir à leur secours.

Voulez-vous des chiffres qui le constatent ? Importations de 1913, 940,000 tonnes de phosphate ; en 1919, 502,000 tonnes. Pour les nitrates, en 1913, 337,000 tonnes ; en 1919, 156,000 tonnes.

A-t-on créé seulement ces usines témoins dont parlait M. Victor Boret ? A-t-on tiré le parti qui convenait de ces usines désaffectées dont l'installation était extrêmement propice à la fabrication des superphosphates en telles quantités que nous serions devenus les « maîtres du monde », je ne fais que reprendre ici l'expression même de M. Roux.

Quelles assurances [nouvelles allez-vous

prodiguer, monsieur le ministre, au monde agricole ? J'enregistrerai volontiers vos déclarations, et plus encore les résultats tangibles auxquels vous êtes arrivé, car j'avoue être quelque peu incrédule — si j'envisage la situation actuelle — sur l'efficacité et la consistance des mesures que vos services ont pu prescrire à ce sujet.

Quelle est, en effet, la situation actuelle ?

Pour la potasse, les commandes passées en octobre ne sont pas encore livrées. Il reste 67,000 tonnes d'ordres anciens en instance, ordres qu'il faudra satisfaire avant de songer à prendre de nouvelles commandes. Vous prévoyez une consommation annuelle de 90,000 tonnes, mais c'est là le chiffre d'avant la guerre, quand les agriculteurs ne se servaient pas de la potasse comme ils s'en serviront demain si vous leur en donnez le moyen. Aujourd'hui, ce n'est pas 90,000 tonnes qu'il va falloir, c'est peut-être 150,000 ou 200,000 tonnes. Plus encore, car, à l'heure présente, la France s'inscrit comme dernière dans la consommation des engrais, en particulier de la potasse, alors que l'Allemagne en consomme 15 fois plus, exactement 1,3 contre 20,8. Et à ce propos, où en sont les pourparlers concernant le régime d'exploitation des potasses d'Alsace ? Il y a là, je le sais, de nombreux intérêts qui se contrarient, mais il me semble que le Gouvernement ne peut tarder davantage à prendre une décision. Qu'il concède ou qu'il exploite les gisements, je lui demande de ne pas sacrifier les intérêts de la collectivité et de faire profiter au maximum les agriculteurs français des richesses minières d'Alsace.

Pour les phosphates, la situation est encore plus mauvaise. Il y a, en réalité, une crise des phosphates. On pourrait jeter sur le marché français et européen trois millions de tonnes de phosphate. On ne les reçoit pas, parce que l'Algérie et la Tunisie manquent de moyens de transport depuis les mines jusqu'au port. Ce n'est pas l'insuffisance du fret, comme on le croit à tort d'ordinaire, qui a provoqué cette crise, c'est le manque de locomotives et de wagons.

M. Hervey. Les wagons existent.

M. Louis Pasquet. Ils existent, en effet ; ils sont en quantité considérable dans les dépôts français et restent inutilisés. Mais on les refuse.

M. Charles Chabert. C'est très exact.

M. Louis Pasquet. Réclamations, protestations, offres de prix à charge de l'achat de ces véhicules, rien n'y a fait. Les compagnies sont restées intransigeantes, elles n'ont pas voulu donner de wagons. Et c'est ainsi que la France est privée de phosphates, que ses récoltes en souffrent et qu'elle est contrainte à des importations énormes de céréales d'Amérique.

Je prie M. le ministre de l'agriculture, qui a les moyens d'informations nécessaires, d'approfondir la question, de nous apporter, dès qu'il le pourra, les résultats de son enquête sur les causes de refus opposés par les compagnies à la mise à la disposition de l'Algérie des wagons destinés au transport des phosphates.

M. Gaudin de Villaine. Il y en a bien pour transporter les fleurs du Midi.

M. Louis Pasquet. On doit en avoir toujours pour l'agriculture, parce que, aujourd'hui, c'est d'elle que nous attendons notre relèvement économique. (*Très bien! très bien!*)

Les conséquences de cet état de choses, les voici : le prix des phosphates augmente, parce que la production normale n'est pas atteinte et que les frais d'extraction doivent être répartis sur un moindre rendement. En attendant, aussi, nous livrons des phos-

phates en Angleterre, comme nous en livrons un peu partout. Mais nous les livrons à l'Angleterre au prix de revient? Est-ce que l'Angleterre nous livre ses charbons au prix de revient? (*Très bien!*)

Pour les nitrates, où en sommes-nous? On les paye, à l'heure actuelle, cinq ou six fois plus cher qu'avant la guerre. Est-ce que les phosphates, sous forme de superphosphates, comme l'a suggéré M. Roux, ne pourraient pas servir de monnaie d'échange avec le Chili pour obtenir le nitrate à meilleur compte et en plus grande quantité?

Je ne rappellerai pas ici le scandale des stocks de nitrate. Mais il est certain qu'à ce moment-là, parce que le contrôle de l'Etat ne s'est pas exercé comme il l'eût fallu, on a permis à quelques maisons de truster les stocks et de réaliser ainsi des bénéfices scandaleux.

Insister sur ces faits serait inutile. Ce qui importe, à cette heure, c'est l'examen attentif du problème des engrais : il nous faut de la potasse et des phosphates en quantités bien plus importantes que par le passé.

Nous avons en Alsace la potasse ; en Algérie, en Tunisie, et même au Maroc, les phosphates. Pouvez-vous nous en faire obtenir? Cela dépend uniquement de vous, et je connais assez votre activité et votre souci de bien faire pour espérer que vous obtiendrez les résultats que, les uns et les autres, nous désirons tous.

Il nous faut aussi des sulfates d'ammoniaque. L'Allemagne nous le fournit en ce moment, non pas au prix énoncé d'abord de 150 fr., mais à 180 fr., en vrac et non en sac. Pourquoi cet écart? De plus, le paysan est tenu de payer d'avance. Il se conforme à cette obligation, puis il attend souvent plusieurs mois la livraison. Pourquoi ne pas payer au moment de la livraison de la marchandise? On troublerait moins l'opinion que peut avoir le paysan sur l'utilité de l'intervention de l'Etat.

M. Damecour. Les paysans sont prêts à tout payer d'avance du moment où on leur en donnera.

M. Louis Pasquet. Ils payent d'avance, mon cher collègue, et on ne leur en donne pas.

Quant aux difficultés de transport, vous savez combien elles sont considérables. Lorsqu'on veut des wagons, on n'en a pas, et lorsqu'on n'en veut pas, on en trouve beaucoup.

M. Gaudin de Villaine. C'est tout à fait exact.

M. Louis Pasquet. M. le ministre de l'agriculture a pris une décision très sage lorsqu'il a classé les engrais en première catégorie. Il faut l'en louer. La circulaire du 31 janvier dernier a produit des effets indéniables. Mais il existe encore de nombreuses anomalies. Voulez-vous me permettre d'en signaler deux? Les faits se sont passés à Marseille. Le *Saint-Sacrement* a apporté, courant mars, un chargement de nitrate de soude. Pour le déchargement, il eût fallu trente wagons par jour. Savez-vous combien on en a donné? Huit! Lorsque le nitrate a été débarqué, il était devenu totalement inutile, parce que la période de son utilisation possible était passée.

Le deuxième exemple se rapporte aux tourteaux. Ici, l'inverse s'est produit. On a accordé cinquante wagons par jour. On ne les a pas utilisés, alors qu'un mois ou deux plus tard, le contingent eût été insuffisant.

Par ailleurs, on refuse d'admettre les tourteaux ni parmi les engrais, parce que tourteaux, ni parmi les tourteaux tout court, parce que engrais. Et, pendant que cette chinoiserie se prolonge, l'agriculteur attend.

Si j'ai cité ces exemples, si j'ai insisté sur

l'insuffisance des engrais fournis aux agriculteurs, sur les retards dans les livraisons, sur la crise des phosphates, c'est parce que j'estime qu'en matière d'engrais, il est indispensable que l'Etat intervienne et que l'action gouvernementale se fasse sentir. Je vous ai indiqué comment je concevais cette action et ce concours.

Je sais, monsieur le ministre, que vous ne partagez pas tout à fait ce sentiment, et je connais vos objections. La première, c'est qu'il y a là une atteinte à la liberté commerciale.

Parfait. Mais voulez-vous me dire pourquoi vous portez atteinte à cette liberté commerciale lorsqu'il s'agit du blé que récolte le paysan? Ce que vous faites pour le blé du paysan, vous pouvez, vous devez le faire pour les engrais. (*Très bien!*)

M. Beaumont. Il faut les nationaliser.

M. Louis Pasquet. Quant au changement des méthodes administratives, au bouleversement de certaines routines dans l'administration, n'hésitez pas une seconde. Ces changements s'imposent. Et puis, ce n'est pas tout à fait une innovation. Est-ce que vous n'intervenez pas pour la répartition des phosphates au consortium phosphatier? N'est-ce pas vous qui contrôlez la distribution des matières premières?...

M. Charles Chabert. Intégralement.

M. Louis Pasquet. Ce que vous faites pour les fabricants, faites-le également pour le paysan. Aidez-le, venez à son secours, intervenez pour les uns comme pour les autres, servez-vous des organismes que vous avez constitués pendant la guerre : l'office central des produits chimiques et ses filiales, les offices départementaux; faites appel aux maires, dont vous connaissez le dévouement, ils l'ont bien montré au cours des hostilités et depuis. (*Applaudissements.*)

Adressez-vous aux syndicats, aux groupements agricoles. Prenez les mesures nécessaires pour assurer à l'industrie des engrais la fourniture des matières premières, aux agriculteurs, la livraison en temps voulu des engrais fabriqués, extraits ou importés en France.

M. Machet. Il y a les intermédiaires.

M. Louis Pasquet. Renseignez-vous sur les quantités d'engrais de chaque catégorie demandés par les agriculteurs, sur les lieux de provenance, sur les lieux de destination. Vous aurez ainsi la possibilité de diriger sur telle ou telle usine, sur tel ou tel port, telle ou telle quantité de matière première, susceptible d'intensifier l'alimentation de telles industries ou de provoquer l'arrivée dans nos ports de tels engrais plus spécialement réclamés, ou encore d'activer le rendement de telles mines.

Régularisez le cycle des transports et vos engrais arriveront à temps, en quantités suffisantes.

Messieurs, j'en ai fini. Quoi que vous fassiez, monsieur le ministre, peu importe, j'y souscris d'avance, pourvu qu'il y ait un résultat tangible; l'essentiel, c'est d'agir et d'agir vite.

N'oubliez pas que chaque bateau nous amenant du phosphate fait l'économie de neuf bateaux allant chercher du blé en Argentine.

Donnez à l'agriculteur tous les engrais dont il a besoin pour augmenter la production, et vous rendrez service au pays autant qu'aux intéressés eux-mêmes, mais, de grâce, ne perdez pas de temps: il est presque trop tard. (*Vifs applaudissements.*)

M. Damecour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Damecour.

M. Damecour. J'avais l'intention de prendre la parole sur les questions soulevées par M. Chauveau. Il a parlé, notamment, de la diminution qu'on envisageait pour le cheval de trait léger. Je crois que vouloir diminuer le cheval de trait léger est une erreur.

M. Chauveau. J'ai dit tout le contraire.

M. Damecour. Il faudrait le rendre moins léger, c'est-à-dire conserver notre belle race demi-sang, qui s'adapte d'une façon merveilleuse pour faire un cheval qui ne sera pas gros, qui sera musclé, nerveux, pouvant servir à tous usages.

Dans le département que je représente, nous demandons à conserver nos chevaux de demi-sang, de façon à ce que nous puissions faire des chevaux plus étoffés, plus corsés, qui pourront être splendides au point de vue du trait. Ainsi, nous conserverons la belle race de demi-sang, qui est une des gloires de la France. (*Très bien!*)

M. Chauveau. Je n'ai pas dit autre chose et je tiens à le rappeler.

M. Cadilhon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cadilhon.

M. Cadilhon. Je tiens à poser une question à M. le ministre. Jusqu'à présent, on a dit que les engrais arrivaient difficilement. Ils n'arrivent pas plus facilement aujourd'hui, mais ils arrivent dans des conditions beaucoup plus onéreuses, surtout depuis que les tarifs de chemins de fer ont été remaniés. C'est ainsi que, dans les Landes, ces jours-ci, un wagon de potasse, venu d'Alsace, a coûté plus cher comme transport que comme valeur de la marchandise.

Dans ces conditions, je voudrais demander à M. le ministre s'il ne croirait pas bon d'étudier la possibilité du transport des engrais par voie fluviale ou par voie maritime. (*Très bien!*)

Les Allemands vont nous livrer bientôt du charbon. On le recevra sans doute par voie de mer. Ne pourrait-on pas conjuguer les expéditions d'engrais pour les régions excentriques de France avec les expéditions de charbon?

M. le ministre agirait dans le sens des intérêts agricoles en approfondissant cette question. Je ne doute pas qu'il ne le fasse dans l'esprit que je viens d'indiquer. (*Très bien!*)

M. Cauvin. J'appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur une question dont l'urgence ne peut être contestée. Il s'agit de mettre à la disposition des agriculteurs la main-d'œuvre nécessaire pour recueillir la moisson. (*Vive approbation.*) Nous voyons tous les jours mûrir ces céréales. Si on ne fait pas la récolte en temps utile, une partie des grains sera perdue. Il faut faire appel à tous les citoyens pour qu'ils apportent à nos cultivateurs le concours que leur doit la solidarité nationale. (*Très bien!*)

J'ai suggéré une idée qui pourrait être mise en pratique : les ouvriers de l'industrie ne peuvent rester à l'usine que pendant huit heures, d'après la loi en vigueur...

Un sénateur au centre. C'est déplorable!

M. Cauvin. Je n'en disconviens pas. J'estime que cette loi nuira à l'industrie française.

Le Français n'est pas une machine; c'est un être intelligent. Si nous voulons le forcer à remplir le rôle de rouage, entraîné par un moteur, nous n'obtiendrons pas de bons résultats. (*Très bien!*) J'estime donc que la loi de huit heures est une très mauvaise disposition. Quoi qu'il en soit, elle a été votée; nous ne pouvons pas la modifier, d'autant

plus qu'elle a fait l'objet d'un accord international. Mais, enfin, on peut, au-delà de huit heures, obtenir du travailleur un certain effort. Ne pourrait-on donc pas, dans les trois heures et demie à quatre heures de clarté qui restent à cette époque après la journée de huit heures terminée, inviter les ouvriers industriels à apporter leur concours aux travaux des champs?

M. Gaudin de Villaine. C'est tout à fait souhaitable.

M. Cauvin. Beaucoup d'industriels envoient chercher dans les communes des ouvriers pour les attirer à leur usine. Procédons au mouvement inverse et que l'on s'efforce d'amener les ouvriers des villes travailler quelques heures dans les champs. Qu'on retarde au besoin certains travaux industriels moins urgents. Que les services publics donnent l'exemple. Qu'on fasse aussi appel aux femmes et aux vieillards, qui ont donné pendant la guerre, nous l'avons vu, un concours extrêmement appréciable à l'agriculture. Qu'on demande, également, aux écoliers, actuellement en vacances, de venir aider aux travaux des champs.

J'attire sur ce point toute l'attention de M. le ministre de l'agriculture, que j'ai eu du reste l'honneur de voir à ce sujet; je me suis efforcé d'intéresser à la question M. le ministre de l'instruction publique; j'ai demandé à M. le ministre du travail de vouloir bien, par ses inspecteurs, faire préconiser les dispositions qui attireraient les ouvriers de l'industrie, après les heures d'usine, vers les travaux des champs. J'ai fait appel à M. le ministre de l'intérieur pour qu'il demande à ses préfets d'étudier les mesures qui pourraient être employées dans ce but.

Quant à nous, messieurs, faisons la propagande nécessaire pour que toutes les forces soient mises en œuvre. Il s'agit de la vie même de la nation. Nous n'avons pas le droit de laisser perdre le fruit si précieux du labeur rural. Nos moissons sont merveilleuses. Que tous les Français considèrent comme un devoir patriotique d'en faire profiter le pays, qui en a un si pressant besoin. *Très bien! très bien! et applaudissements.)*

M. J.-H. Ricard, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je sais que les instants du Sénat sont comptés. Je m'empresse donc de donner l'exemple en déferant à l'invitation pressante qui nous est faite à tous de hâter nos explications. Je le ferai, d'autant plus volontiers, que je témoignerai ainsi, j'en suis convaincu, ma gratitude à la commission des finances pour l'attention qu'elle a bien voulu porter aux observations que j'ai eu l'honneur de lui soumettre au cours des travaux préparatoires.

L'honorable M. de Rougé a montré combien, dans le monde agricole, on se préoccupait du budget de l'agriculture et quelle importance on attache à ce qu'il soit suffisamment doté. Je répondrai d'un mot, en me servant de l'expression même du rapporteur du budget de l'agriculture devant la Chambre, que cette année nous sommes en présence d'un budget d'attente. Au fur et à mesure que les ressources financières du pays se développeront, le budget de l'agriculture, qui est un budget de production, sera relevé, sans nul doute, dans la mesure même des capacités financières du pays. *(Très bien!)*

MM. Chauveau et Damecour ont soulevé des questions particulièrement intéressantes au sujet de l'élevage du cheval: je

laisse le soin à M. le sous-secrétaire d'Etat, dans les attributions duquel la question rentre plus spécialement, de répondre sur ces deux points lorsque viendront en discussion les chapitres relatifs à la direction des haras. Mais je puis dire, d'ores et déjà, que leurs suggestions correspondent tout à fait à la politique qu'entend suivre le ministère de l'agriculture. *(Très bien! très bien!)*

L'honorable M. Cauvin a signalé, au point de vue des difficultés de la main-d'œuvre agricole, l'utilité qu'il pourrait y avoir à faire appel à tous les citoyens et en particulier aux ouvriers industriels, pour qu'au-delà de leurs huit heures de travail effectif dans les usines, ils prêtent leur concours à l'agriculture. Les cultivateurs se féliciteraient certainement de voir les ouvriers de l'industrie leur apporter une aide réelle dans les grandes périodes de travaux agricoles. Nous applaudissons à cette idée et nous espérons que les associations privées, qui peuvent, dans la circonstance, prendre des initiatives de ce genre, aboutiront à des résultats utiles, car, actuellement, il ne faut négliger aucun concours.

Nous ne pouvons pas, cependant, donner à croire au monde agricole qu'on peut obtenir de ce côté un concours extrêmement important et surtout compétent. Il ne faudrait d'ailleurs pas que ce soit au travail des chômeurs ou à des bras trop faibles qu'on recourre, car les travaux agricoles demandent de réelles qualités physiques et une bonne volonté à l'ouvrage soutenue.

La question de la main-d'œuvre agricole est d'une acuité trop considérable, elle demande trop l'attention des pouvoirs publics pour ne pas essayer de créer des courants de sympathie dans l'opinion par des appels du genre de ceux auxquels nous convie M. Cauvin et que nous appuierons. Tout de même, pour remédier dans une mesure vraiment appréciable à la crise de la main-d'œuvre agricole, il faut songer en premier lieu à d'autres concours. Aussi pour ma part est-ce plutôt du côté de M. le ministre de la guerre que je me suis tourné et nous avons été heureux des dispositions qu'il a prises dans des conditions qu'il a développées hier encore devant le Sénat. Nous espérons que, de ce côté-là, nous viendra une main-d'œuvre précieuse et aussi abondante que le permettront les exigences du service. *(Applaudissements.)*

L'honorable M. Chabert a attiré mon attention sur l'élevage des vers à soie et, tout particulièrement, sur les dégâts que produit la flacherie. Je suis d'accord avec lui sur la nécessité qu'il y a d'étudier de très près les moyens de la combattre. D'ailleurs, soit qu'il s'agisse de flacherie, soit qu'il s'agisse de fièvre aphteuse ou, en général, de toutes les maladies parasitaires, animales ou végétales, qui portent atteinte à notre élevage et à nos cultures, la politique du ministère de l'agriculture tend à un grand effort systématique et méthodique, pour diriger la lutte contre toutes les maladies des animaux et des plantes.

On ne se représente pas assez, en effet, en général, dans quelles proportions notre production agricole est diminuée par ces maladies contre lesquelles nous sommes malheureusement désarmés le plus souvent, parce que nous ne disposons pas d'une organisation rationnelle et solide de défense, donnant aux agriculteurs les moyens d'une préservation efficace.

Dès mon arrivée au ministère de l'agriculture, j'ai porté mon attention sur la nécessité de développer par les stations agronomiques et par les stations de recherches de toutes catégories, un travail coordonné, soumis à une impulsion d'ensemble, donnée par un office central de recherches

scientifiques, sur toutes les maladies animales et végétales, qui dirigerait tous les travaux scientifiques de recherches et d'expérimentation qui sont les conditions primordiales, je ne saurais trop insister sur ce terme, des progrès de notre agriculture et la sauvegarde de nos diverses productions. *(Très bien! et applaudissements.)*

J'espère que ce projet, qui est actuellement entre les mains de M. le ministre des finances, pourra bientôt venir en discussion.

M. Charles Chabert. C'est avec plaisir, monsieur le ministre, que je prends acte de votre déclaration. Laissez-moi vous en remercier au nom de tous les sériciculteurs.

M. le ministre. Enfin, l'honorable M. Pasquet a abordé le si important problème des engrais. Le temps me fait malheureusement défaut pour suivre, une à une, les questions qu'il a envisagées avec beaucoup de soin et qui ont un si grand intérêt pour l'agriculture. Je puis cependant lui donner un premier apaisement: si la situation présente certaines difficultés, celles-ci commencent depuis quelques temps à être atténuées et bientôt, j'espère, nous pourrions arriver à une amélioration sensible en ce qui concerne l'approvisionnement dans les différentes catégories d'engrais.

Du reste, les chiffres qui ont été apportés par M. Pasquet sont surtout relatifs à l'année 1919. Or, depuis six mois les transports se sont peu à peu améliorés, ce qui a son importance puisque, comme il l'a très justement signalé, la question des engrais est en grande partie une question de transport.

Je n'abuserai pas des chiffres: du moins permettez-moi de n'en citer que quatre ou cinq.

Le total des transports d'engrais en décembre 1919 et en janvier 1920 s'était élevé à 309,000 tonnes. Dès le mois de février, grâce au décret que M. Pasquet a bien voulu rappeler, le tonnage est monté à 324,000 tonnes.

Il y a donc une amélioration indéniable. Or, rappelez-vous qu'il s'est produit à ce moment-là un grave incident dans notre vie nationale: la grève des chemins de fer, laquelle, pendant de longs jours, a fait fléchir dans une proportion très appréciable le tonnage d'engrais transporté. Pareil à-coup, à pareille époque, n'a pas eu seulement une répercussion sur les travaux de semailles du printemps; mais comme en agriculture le temps perdu ne se rattrape pas par un report aux mois suivants, les retards dans les livraisons d'engrais ont eu leur influence directe sur la moisson. Il y aura de ce chef pas mal de quintaux de céréales en moins et quels que soient les efforts faits par la suite, on peut dire que cette grève a pesé lourdement sur l'ensemble de notre production agricole. *(Très bien! très bien!)*

M. Grosjean. Donc, on affame la France.

M. le ministre. Quoi qu'il en soit, le tonnage transporté s'est élevé sensiblement et a continué à augmenter, puisqu'il a atteint, au mois de mars, 369,000 tonnes.

En ce qui concerne le programme général suivi par le ministère de l'agriculture et ses prévisions, je ne saurais entrer à cette heure dans de multiples détails. Toutefois, l'honorable M. Pasquet me permettra une réserve en ce qui concerne les responsabilités de son auteur. S'il a cru pouvoir signaler les opinions de M. le directeur des services sanitaires et scientifiques, dont l'activité éclairée est bien connue, je tiens à dire que c'est le ministre seul qui doit être mis en cause.

Les faits et gestes de MM. les directeurs et de l'administration en général se font sous le couvert du ministre qui doit en

avoir connaissance au préalable et auquel il appartient de se prononcer, et cela détermine sa responsabilité. (*Très bien! très bien!*)

M. Louis Pasquet. Je l'espère bien.

M. le ministre. Je souligne ce point, parce que je sais que l'honorable M. Pasquet ne peut avoir d'incertitude de ce côté et parce que cela me donne l'occasion de dire toute la confiance que le ministre de l'agriculture a dans son personnel et le grand dévouement qu'il constate constamment chez tous les directeurs ainsi que leur haute compétence. Grâce à leur travail réfléchi, au moment où tant d'efforts sont demandés à l'agriculture française pour sa participation à la reprise et au développement de notre vie économique, on peut être assuré de l'appui le plus empressé des divers services du ministère de l'agriculture auquel je suis heureux d'adresser dans la circonstance de sincères félicitations. (*Vifs applaudissements.*)

Parlant des engrais, l'honorable M. Cadilhon a envisagé outre la question du transport, celle des prix.

Il y a lieu, en effet, de s'en préoccuper, aussi avons-nous examiné déjà dans quelles conditions pourrait être effectué le transport par mer, en même temps que par les autres voies de communication. Mais en matière de prix d'engrais, intervient souvent un autre facteur important: le change, dont les fluctuations impressionnent fortement les cours. Toute amélioration, à cet égard, bénéficiera directement aux agriculteurs dans leurs achats d'engrais.

Pour conclure, et pour répondre d'une façon aussi précise que possible à l'ensemble des questions soulevées à cette tribune au sujet des engrais, questions que j'ai à reprendre, une à une, dans les observations que j'ai l'honneur de présenter bientôt devant la Chambre des députés, quand viendra la discussion de l'interpellation sur la politique des Engrais inscrite en tête de l'ordre du jour de cette Assemblée, je suis en mesure de signaler au Sénat que les études auxquelles nous nous sommes livrés et les mesures que nous avons prises nous permettent d'établir comme suit le programme général du transport des engrais prévu pour 1920-1921: pour les superphosphates, alors que la consommation d'avant-guerre était de 1,800,000 tonnes, nos prévisions pour l'année agricole 1920 et 1921 sont de 1,900,000 tonnes, soit, par conséquent, un peu plus que dans l'avant-guerre. Pour le nitrate de soude, au lieu de 290,000 tonnes en 1913-1914, nos prévisions portent sur 300,000 tonnes.

Enfin, en ce qui concerne les engrais potassiques, question plus particulièrement abordée par l'honorable M. Pasquet, il y a de ce côté un mouvement très intéressant de l'agriculture française. Alors qu'avant la guerre notre agriculture consommait 37,000 tonnes — quantité calculée en potasse pure — dès cette année, sa demande a considérablement augmenté, ce qui explique aussi pour une part certains retards dans les livraisons, et, à l'heure actuelle, nos prévisions, c'est-à-dire notre programme d'application, porte non plus sur 37,000 tonnes de potasse pure, mais sur 100,000 tonnes. Il y a là un facteur qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on discute la circulation des engrais à notre époque; la demande de l'agriculture française est beaucoup plus grande qu'avant la guerre. Et c'est fort heureux.

On constate ce fait, d'ailleurs, non seulement en France, mais dans la plupart des pays étrangers.

Il y a à cela de nombreuses raisons, mais il faut retenir surtout que les terres sont épuisées, et chacun se rend compte de la

nécessité d'y apporter beaucoup de matières fertilisantes.

Le bétail a diminué, surtout dans les régions dévastées, partant, les quantités de fumier de ferme. Enfin, l'ensemble de la population agricole a compris toute l'importance des méthodes modernes de culture. Quantité de cultivateurs ont voyagé durant la guerre, ils ont vu des exploitations conduites rationnellement, ils ont fait des comparaisons. A leur tour, revenus chez eux, ils désirent se servir de tous les moyens capables de développer leur production. Cela se traduit par une plus grande demande de tous les engrais qui sont mis à la disposition de l'agriculture.

Vous pouvez être convaincus, messieurs, que le ministère de l'agriculture s'appliquera à répondre à ces besoins, et qu'il profitera des suggestions apportées à cette tribune pour l'aider dans sa tâche. Nous nous efforcerons d'accroître les quantités disponibles en faisant porter nos efforts tant du côté de l'approvisionnement des fabricants en matières premières, que des agriculteurs en produits réclamés par la terre. J'ai confiance que nous obtiendrons, dans le deuxième semestre, de nouvelles améliorations, par rapport au premier semestre et par rapport aux années précédentes. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

M. Cauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cauvin.

M. Cauvin. M. le ministre a fait observer que les travailleurs industriels n'avaient pas de connaissances techniques agricoles. Je suis de son avis, mais point n'est besoin de connaissances techniques pour transporter les bottes de paille qui sont fauchées et liées par les faucheuses, ni pour effectuer une foule de travaux matériels si utiles à l'agriculture. (*Très bien! très bien!*)

Plusieurs membres. Nous demandons le renvoi à cet après-midi de la suite de la discussion.

M. le rapporteur général. Nous demanderons au Sénat de ne se réunir qu'à trois heures pour commencer le budget des affaires étrangères, car il y a entente entre M. le président du Sénat et le Gouvernement pour la discussion de ce budget. Dans ces conditions nous vous prions de continuer la discussion, et d'en terminer avec le budget de l'agriculture.

M. le président. La parole est à M. Gentil.

M. Gentil. Mes collègues se préoccupent, avec juste raison, du ramassage des récoltes et des précautions à prendre; mais je n'ai pas entendu parler de la question du charbon.

Il ne suffit pas de faire la moisson, il faut aussi battre et mouler le grain. Or, il y a trois semaines à peine, dans mon département et dans toute la région, on manquait absolument de charbon pour les battages. Je demande donc à M. le ministre de l'agriculture de se préoccuper de cette question. J'ai écrit moi-même au bureau des charbons, et j'ai appris que l'on avait envoyé quelques tonnes de combustibles dans mon département, au prix de 450 ou 500 fr. la tonne, ce qui ne diminuera certainement pas le prix du blé. En tout cas, on peut s'étonner de voir que l'Allemagne, qui nous doit du charbon, en ait plus que pour ses besoins, alors que nous en manquons. (*Très bien! très bien!*)

Je demande à M. le ministre de l'agriculture de se préoccuper de cette question et de s'entendre avec son collègue des travaux

publics à ce sujet, car il ne faut pas qu'en plein travail le combustible vienne à manquer.

M. Beaumont. Je demande à M. le ministre ce qu'il compte faire pour mettre fin aux prix véritablement excessifs, qui deviennent prohibitifs, des charbons destinés à l'agriculture, et plus spécialement des charbons de battage et des charbons destinés à la cuisson de la chaux.

On peut affirmer qu'avec un tel régime, l'emploi de la chaux, cet amendement si précieux et si indispensable, devient absolument illusoire.

Il importe que, sans plus tarder, des mesures soient prises. Il appartient au ministre de l'agriculture de s'entendre avec son collègue des travaux publics en vue de remédier à une situation si préjudiciable aux intérêts bien compris de la culture.

Nous ne devons pas oublier que le cultivateur, qui a supporté si patriotiquement les charges de la guerre et des taxes souvent mal étudiées, a le droit de demander aux pouvoirs publics une atténuation marquée du prix des fournitures dont il a un pressant besoin pour assurer l'intensification de la production: le charbon, la chaux, les engrais, l'outillage. Ce faisant, l'Etat servira ses intérêts, ceux de la collectivité, car, ne l'oublions pas, la question du pain reste toujours à l'état aigu.

Je rappelle aussi à M. le ministre combien la livraison du charbon de battage, en temps opportun, est nécessaire. Il ne faudrait pas que, de ce chef, nos agriculteurs puissent éprouver une déception nouvelle après les promesses précédentes qui n'ont pas été tenues.

Le monde agricole vous fait confiance, monsieur le ministre, mais je vous demande de lui faire confiance en lui donnant tous les moyens d'aider au relèvement de la production française, car il ne suffira pas seulement de produire pour consommer, il faudra encore produire pour exporter. La richesse du pays l'exige. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. La parole est à M. Grosjean.

M. Grosjean. Messieurs, je désire attirer l'attention de M. le ministre sur l'école de laiterie de Mamirolle. Cette école attend des travaux très urgents, si urgents que le ministère a demandé au conseil général du Doubs une subvention de 150,000 fr., que celui-ci a votée depuis longtemps, à la condition toutefois que le ministère fournirait le complément nécessaire. Comme je ne vois figurer nulle part au budget les crédits nécessaires pour ces travaux, je demande à M. le ministre de vouloir bien nous donner une explication à cet égard. (*Très bien!*)

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Trois questions viennent d'être posées relatives au charbon, à la chaux et à l'école de Mamirolle.

En ce qui concerne le charbon, j'en prends bonne note. Je ne manquerai pas de transmettre les intéressantes observations qui viennent d'être présentées à M. le ministre des travaux publics qui s'occupe, comme vous le savez, tout spécialement de cette question.

Il n'est pas douteux qu'au point de vue agricole, elle a une grande importance, et je sais, par les échanges de vues auxquels je me suis déjà livré à son sujet avec mon collègue, qu'elle retient sérieusement son attention.

En ce qui regarde la chaux, et surtout son prix, je dois dire que celui-ci est naturellement fonction du prix du charbon. Or, il n'est pas possible au ministre de l'agriculture, quel que soit son désir de faire obtenir la chaux, ainsi que tous les autres produits nécessaires à l'agriculture, au meilleur compte possible, d'agir de telle sorte qu'on puisse en faire abstraction.

Mais, en ce qui concerne l'autre point qui préoccupe l'honorable M. Beaumont, celui de l'amélioration des transports en vue de faire parvenir plus rapidement la chaux aux agriculteurs, je rappelle que notre programme primitif ne prévoyait pas la chaux dans les transports de priorité, en raison de l'obligation d'affecter les wagons disponibles avant tout aux engrais de première nécessité. Mais, par la suite, nous avons réalisé une amélioration pour la chaux viticole. Quoi qu'il en soit, vous pouvez être assurés que nous nous emploierons, de concert avec M. le ministre des travaux publics, à développer le transport et la fourniture de la chaux aux agriculteurs.

Reste la question ayant trait à l'école de Mamirole. Je vous demande la permission de reporter la réponse au moment où nous discuterons le chapitre qui vise les écoles de laiterie, puisqu'en réalité elle vise un cas particulier. (*Très bien ! très bien !*)

M. Tissier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tissier.

M. Tissier. M. le ministre nous a dit, à propos des engrais, en particulier des phosphates et de la potasse, qu'il était obligé d'augmenter ses prévisions, parce que les demandes augmentent. Je lui répondrai que ce n'est pas avec des prévisions que l'on engraisse la terre. Le programme d'importation de phosphates de Tunisie et d'Algérie n'a pas pu être réalisé, faute de fret disponible pour le transport.

Je vous demande la permission de vous signaler cette question qui est très grave. Ce n'est pas à M. le ministre de l'agriculture que je reproche le manque d'engrais, mais à la méthode gouvernementale. On a trop considéré en pratique l'agriculture comme une chose secondaire.

M. le sous-secrétaire d'Etat des finances. Mais pas du tout.

M. Tissier. Tout à l'heure, M. le ministre nous disait que nous devions être satisfaits, parce que les demandes d'engrais par les agriculteurs avaient augmenté. Pour les superphosphates, par exemple, on a demandé davantage, non seulement en France, mais en Espagne, en Angleterre, en Italie, et, chose curieuse, nos phosphates ont été envoyés en plus grandes quantités dans ces trois derniers pays.

Nous avons eu, pendant la guerre, la bonne fortune de voir un de nos collègues du Parlement, M. Dior, député et industriel, constituer, d'accord avec le service de répression des fraudes, un groupement phosphatier qui a fait la répartition de l'acide sulfurique et des phosphates. Ce groupement a obtenu des résultats intéressants, mais qui n'ont pu satisfaire au programme tracé par le ministre, d'accord avec lui, parce que, aux travaux publics, on lui a refusé le concours nécessaire pour l'achat du fret.

Il y a eu également, à certains moments, du phosphate naturel dans les ports, à Bordeaux, à Marseille, etc., et cependant, les usines de superphosphate attendaient en vain d'être approvisionnées. J'en connais même qui ont dû arrêter leur fabrication, d'où la nécessité d'une remise à état des fours qui a entraîné à son tour un arrêt encore plus long dans la fabrication. Ni par

voie ferrée, ni par voie fluviale, le transport des phosphates aux usines n'a pu être effectué, en dépit des réclamations du groupement phosphatier et même du ministère de l'agriculture, parce que des services des travaux publics n'ont pas fait le nécessaire.

M. de Lubersac. C'est un petit discours à tenir aux grévistes de nos ports.

M. Tissier. Quant à l'acide sulfurique, nous n'avons pas à nous en préoccuper. Les craintes que, tout à l'heure, quelques-uns de nos collègues semblaient avoir d'une concurrence entre les fabrications de l'Etat et celles des particuliers ne sont nullement justifiées. Il s'est constitué à l'armement, il y a environ une dizaine de mois, une commission réunissant les représentants du service des poudres ainsi que les principaux superphosphatiers, le service des poudres détenant l'acide sulfurique. Il a été convenu, d'accord entre les industriels et les poudres, qu'on pouvait installer une fabrique de superphosphate type sans nuire aux intérêts des industriels, bien au contraire. Tous les appareils à acide ont donc été mis à la disposition des superphosphatiers, de telle sorte que les seules conditions nécessaires pour produire du superphosphate, c'est d'assurer le transport rapide des phosphates d'Algérie et de Tunisie.

Aussi, la question ne dépend-elle ni du service des fraudes, ni du ministère de l'agriculture. Ce qu'il faut, c'est que le Parlement impose un minimum de tonnage à transporter sur mer ou sur voie ferrée (*Très bien ! très bien !*) et que ces transports soient assurés en temps voulu.

Tout est là, messieurs. Tant qu'on cherchera d'autres solutions, le programme, l'activité, la bonne volonté de M. le ministre de l'agriculture continueront de se heurter à des impossibilités absolues, parce que le ministre de l'agriculture ne détient ni les bateaux, ni les chemins de fer. Certes, à force de crier et de menacer — comme cela m'est arrivé à moi-même — on finit par obtenir le transport de quelques milliers de tonnes; mais, le plus souvent, il est alors trop tard. Dans la suite, les mêmes fautes se reproduisent. Il est indispensable que l'on exige un programme dans lequel le ministre des travaux publics, d'accord avec le ministre de l'agriculture, assurera les transports. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bachelet.

M. Bachelet. Dans nos régions libérées, nous manquons presque complètement de hangars et de magasins. Cependant, la moisson est déjà commencée. Aussi je demande que M. le ministre du ravitaillement facilite l'enlèvement le plus rapide possible du blé et des autres céréales. Il faut que nous les livrions au fur et à mesure des battages, parce que nous n'avons rien pour abriter nos grains, malgré la bonne volonté déployée par le ministère des régions libérées. J'adresse un pressant appel à M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. J'ai essayé, tout à l'heure, de faire, suivant l'usage, une réponse d'ensemble aux orateurs s'étant inscrits dans la discussion générale, de manière à aller plus rapidement. Je voudrais donc bien, maintenant, avoir l'assurance que le débat est épuisé et que mon intervention ne risque pas de le faire rebondir à nouveau, d'autant plus que certaines questions seront, sans doute, plus

facilement traitées dans la discussion des chapitres.

Je me permets cette réflexion, parce que, si d'autres orateurs sont encore inscrits, il vaudrait probablement mieux que je ne prenne la parole qu'après eux.

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs après ceux que vous venez d'entendre.

M. le ministre. L'honorable M. Tissier a fait valoir que j'avais apporté des chiffres de prévision. C'est exact, mais le premier devoir d'un Gouvernement n'est-il pas de prévoir ? (*Approbation.*) Il est impossible de faire un programme de réalisation sans établir tout d'abord un programme de prévision, sans quoi on se laisse mener par les événements, et on est dans l'impossibilité de tirer parti de tous les moyens dont on dispose.

J'ajoute que, pour tout Gouvernement, un tel programme est, en réalité, celui qu'il entend réaliser, celui en vue duquel il prend ses mesures. Par conséquent, dans la circonstance, qui dit programme de prévision, dit programme que le ministère de l'agriculture s'est tracé, et en vue duquel, dans ses rapports avec ses divers collègues du Gouvernement, avec les industriels, ou avec les associations agricoles, il établit ses directives.

On a encore indiqué qu'il y avait, dans la question des engrais, à se préoccuper de fret. Ce n'est pas douteux. A cet égard, j'ai signalé, il y a un instant, qu'une amélioration sensible s'était produite dans les transports par voie de terre. C'est nécessaire, car il faut bien, quand quelque chose de mieux se produit, le souligner (*Très bien !*), non pas pour faire plaisir à ceux qui, dans l'administration ou ailleurs, ont le soin de mener à bien les réformes que vous suggérez, mais aussi dans l'intérêt même des améliorations poursuivies, car pour arriver rapidement à un résultat quelconque, il faut le plus souvent que des centaines, parfois des milliers de citoyens, placés à toutes les branches de la hiérarchie, prêtent leur concours. Lorsque vous apportez des plaintes véhémentes et justifiées, elles s'adressent non pas seulement au ministre et à ceux qui sont placés à la tête des services, mais à tous ceux qui ont, à des fonctions diverses, à participer aux mesures envisagées. De même pour les félicitations, elles sont pour tout le personnel un encouragement.

Qu'il soit donc permis de rappeler que, depuis quelques mois, pour les chemins de fer en particulier, il y a une réelle amélioration au point de vue du transport des engrais. Nous en sommes reconnaissants aux cheminots, et à tous ceux qui, d'une façon quelconque, participent à une meilleure exploitation des chemins de fer, et nous sommes convaincus qu'ils redoubleront d'efforts pour faciliter la tâche à accomplir au cours du second semestre, qui sera encore plus chargé, dans le transport des engrais.

Pour le fret, je puis, d'ores et déjà, donner une indication favorable. Dernièrement, j'ai réuni dans mon cabinet, avec les représentants de grandes associations, de syndicats et de maisons commerciales et industrielles intéressées, le délégué du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Celui-ci a pu offrir au groupement des phosphates, comme il l'avait déjà fait antérieurement, des bateaux immédiatement disponibles. Mais on nous a fait connaître que, d'ores et déjà, il y en avait aussi sur le marché libre, et qu'il était possible de trouver sur ce marché les bateaux nécessaires. Alors pourquoi s'adresser toujours à l'Etat, surtout quand on est partisan convaincu des libertés commerciales et quand on préconise l'exaltation des forces individuelles ou coopératives.

En résumé, il y a du fret sur le marché libre. Il faut par conséquent y faire appel. Dans la réunion à laquelle je fais allusion, il a été demandé aux intéressés : « Quels sont vos besoins ? Voici des bateaux. »

Or, ces bateaux n'ont pu être acceptés qu'en partie, car le tonnage disponible excédait les besoins.

Cette amélioration obtenue, de concert avec M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, nous poursuivons avec persévérance son développement. Je suis convaincu que, là encore, nous aurons dans le second semestre une situation plus favorable que dans le premier.

M. Tissier. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire qu'à l'heure actuelle il est interdit à un industriel de transporter sa marchandise lui-même. Ce que vous dites est donc inexact.

A l'heure actuelle, prétendez-vous, un fabricant de superphosphates a le droit d'apporter son phosphate en France. Ce n'est pas exact, car s'il l'apporte, vous le réquisitionnez. Ce sont là les règlements actuellement existants.

M. le ministre... C'est là une erreur d'appréciation.

M. Tissier. Un fabricant de superphosphates n'a pas le droit d'apporter en France son phosphate, sous peine de le voir réquisitionné à l'entrée.

M. le ministre. C'est, je le répète, une erreur d'appréciation qui se comprend très bien, étant donné le mécanisme un peu complexe qui est mis en œuvre.

Quel est ce mécanisme ? A la demande même des intéressés, et pour faire une répartition équitable de tout le tonnage disponible, on a constitué — à l'époque où l'on se trouvait particulièrement gêné par la pénurie du fret — ce qu'on a appelé : le groupement phosphatier. Ce groupement, créé avec l'aide des intéressés eux-mêmes, a pour objet d'obtenir ce résultat que tous, et non pas seulement certains privilégiés, soient en mesure d'avoir leur part du tonnage disponible. D'accord avec les représentants des intéressés, c'est ce groupement qui fait la répartition des chargements. L'office central des produits chimiques du ministère de l'agriculture n'intervient que pour surveiller l'application de ce programme et interdire toute mesure préjudiciable à l'un quelconque des membres du groupe phosphatier, de même que pour suivre les quantités à transporter en France ou à l'étranger.

M. Tissier. J'ai été l'un des créateurs du groupement phosphatier, je le connais donc très bien. Je vous ai dit tout à l'heure que le groupement phosphatier qui s'est chargé de trouver le fret a été dans l'impossibilité de l'obtenir à un moment donné. Je me suis adressé à vous, et c'est moi qui ai été l'agent initial des observations très dures faites à la marine marchande. On a fini par céder au groupement phosphatier, très tardivement, de peur du Parlement, un petit complément de fret. Il ne faut pas que cela se renouvelle ; je comprends que par solidarité ministérielle vous défendiez vos collègues, mais nous avons le droit d'être assurés que le groupement phosphatier, ou le ministère, ou ceux qui sont chargés de fournir la France d'engrais, ne se heurteront pas à une insuffisance de fret ou de transports par fer, attendu que c'est l'agriculture qui est la base de la rénovation de la France.

M. le président. Je donne maintenant lecture des chapitres.

Voix nombreuses. A ce soir !

M. le président. Il n'y a pas d'opposition

au renvoi à une autre séance de la suite de la discussion ? (Non ! non !)

Il en est ainsi décidé.

4. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La commission des finances demande au Sénat de se réunir aujourd'hui à quinze heures pour la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, à l'occasion duquel M. le président du conseil doit faire une communication. (Assentiment.)

S'il n'y a pas d'opposition, le Sénat se réunira donc aujourd'hui, à quinze heures, en séance publique, avec l'ordre du jour qui vient d'être fixé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi trente-cinq minutes.)

Le Chef du service
de la sténographie du Sénat,
E. GUÉNIN.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 68^e SÉANCE

2^e séance du vendredi 23 juillet.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal : MM. Simonet, Brager de La Ville-Moysan et Brindeau.
2. — Excuse.
3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1920 :
Suite de l'état A :
Ministère des affaires étrangères :
Communication d'un décret désignant des commissaires du Gouvernement.
Discussion générale : MM. Lucien Hubert, rapporteur ; Gaudin de Villaine, Philip, d'Estournelles de Constant, Millerand, président du conseil, ministre des affaires étrangères ; Jules Delahaye, Ribot, Raphaël-Georges Lévy, de Selves, François Albert, Paul Doumer, rapporteur général, et Liéry.
Adoption des chapitres 1^{er} à 45.
4. — Dépôt d'un rapport de M. le colonel Stuhl, adopté par la Chambre des députés, portant ratification du décret du 21 décembre 1919, relatif à l'extension à l'Alsace et à la Lorraine de l'application de la loi du 30 octobre 1919 sur la « domanialisation » des préposés forestiers communaux. — N^o 365.
5. — Lettre de M. le président de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations demandant à déposer, au Sénat, le rapport annuel sur la direction morale et la situation matérielle de ces établissements.
6. — Règlement de l'ordre du jour.
Fixation de la prochaine séance au samedi matin 24 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

La séance est ouverte à quinze heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Reynald, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. le président. La parole est à M. Simonet sur le procès-verbal.

M. Simonet. Messieurs, le *Journal officiel*, relatant la 1^{re} séance d'hier, me fait dire, page 1237, 3^e colonne, dans une interruption au sujet de la suppression d'un

certain nombre de tribunaux proposée par M. le garde des sceaux : « Ils seront supprimés plus tôt que les sous-préfets, n'en doutez point. » C'est une idée tout à fait contraire que j'ai exprimée et le texte de mon interruption doit être ainsi rétabli :

« M. Simonet. Ce n'est pas encore fait, j'espère, mon cher collègue. D'ailleurs, voyez les sous-préfets. Ils sont cependant bien moins nécessaires. »

M. le président. La parole est à M. Brager de La Ville-Moysan.

M. Brager de La Ville-Moysan. Messieurs, le compte rendu *in extenso* de la 2^e séance d'hier me fait dire, page 1271, 1^{re} colonne : « Il faudrait 50,000 hommes de plus au Maroc. »

Je n'ai pas dit cela. J'ai dit : « Le nom de Lyautey vaut à lui seul 50,000 hommes au Maroc. »

M. le président. La parole est à M. Brindeau.

M. Brindeau. Messieurs, j'ai été porté par suite d'une erreur comme m'étant abstenu dans le scrutin sur le chapitre 45 du budget du ministère du travail. En réalité, j'avais voté « pour ».

M. le président. Les rectifications seront insérées au *Journal officiel*.

Il n'y a pas d'autres observations ?...
Le procès-verbal est adopté.

2. — EXCUSE

M. le président. M. Clémentel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour ni à celles qui suivront.

3. — SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1920

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1920.

Nous abordons l'examen du budget des affaires étrangères.

J'ai à donner connaissance au Sénat du décret suivant :

« Le Président de la République française,

« Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

« Vu l'article 6, paragraphe 2, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, qui dispose que les ministres peuvent se faire assister, devant les deux Chambres, par des commissaires désignés pour la discussion d'un projet de loi déterminé,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. — M. Paléologue, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères ;

« M. Berthelot, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques et commerciales ;

« M. Herbette, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires administratives et techniques ;

« M. Peretti de la Rocca, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des affaires politiques et commerciales ;

« M. Albert Millaud, chef du service des œuvres françaises à l'étranger ;

« M. Dobler, ministre plénipotentiaire, chef du service de la comptabilité,

« Sont nommés commissaires du Gouvernement pour la discussion du budget du ministère des affaires étrangères au Sénat